Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-treizième session, Genève, 2005

Deuxième séance

Lundi 6 juin 2005, 9 h 40 Présidence de M. Alsalim

Original arabe: Le PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la deuxième séance plénière de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous avons beaucoup de travail ce matin, y compris les votes. Nous avons la présentation des rapports du Président du Conseil d'administration ainsi que du Directeur général, qui sera suivie d'un certain nombre d'interventions. La séance se terminera par la présentation du premier rapport de la Commission de proposition.

Pour commencer, je tiens à vous informer que le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs a été publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 4B. La Conférence est priée de prendre acte de ce rapport.

(La Conférence prend note du rapport.)

Avant de procéder au vote, je tiens à vous informer que la République de Guinée et la République démocratique du Congo ont versé leurs arriérés de contributions et ont donc recouvré leur droit de vote.

VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LES RÉSOLUTIONS CONCERNANT LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS DE L'ARMÉNIE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Comme cela a été annoncé lors de la séance inaugurale de la semaine dernière, le premier point à l'ordre du jour ce matin consiste à organiser un vote sur deux résolutions adoptées par la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Ces résolutions portent sur les arriérés de contributions de l'Arménie et de la République de Moldova. En vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT, la Conférence peut, par une majorité des deux tiers des délégués présents, autoriser à voter un Etat Membre dont les contributions sont arriérées.

Nous allons maintenant procéder au vote concernant les arriérés de contributions de l'Arménie.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du compte rendu de la présente séance.)

Le résultat du vote sur la résolution concernant les arriérés de contributions de l'Arménie est le suivant: 356 voix pour, 9 voix contre, avec 9 abstentions. Le quorum étant de 281 et la majorité des deux tiers de 248, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

Nous allons procéder à présent au vote concernant les arriérés de contributions de la République de Moldova.

(Il est procédé à un vote par appel nominal.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du compte rendu de la présente séance.)

Le résultat du vote sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République de Moldova est le suivant: 354 voix pour, 10 voix contre, avec 10 abstentions. Le quorum étant de 281 et la majorité des deux tiers de 248, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

Si vous le permettez, je voudrais maintenant faire quelques commentaires personnels.

Le monde traverse une situation difficile; il incombe à notre Organisation, qui défend les valeurs humaines, de jouer un rôle très important pour réaliser ses nobles objectifs, et c'est pour cette raison que le monde entier a les yeux tournés vers nous.

La mondialisation, la libération du commerce sont devenus de véritables enjeux, des défis que doit relever la communauté internationale aujourd'hui, car il s'agit également de minimiser, d'atténuer les aspects négatifs qui frappent les classes moyennes partout dans le monde et qui ont un effet à la fois sur les employeurs et sur les syndicats; bien entendu, cette situation a une incidence sur la société dans son ensemble et sur l'économie en général.

C'est un fait qu'il est de plus en plus difficile pour notre Organisation de mener à bien sa mission, il nous incombe donc de tenir compte de la dimension sociale de la mondialisation. Nous devrons aussi innover et trouver les moyens de parvenir à un équilibre sur le plan social et sur le plan économique afin de pouvoir réaliser nos objectifs stratégiques et afin de favoriser la paix dans le monde.

Le principal objectif ou la principale tâche de notre Organisation est de jouer son rôle avec efficacité et aussi de rendre plus humains les résultats de la mondialisation.

Le Directeur général, M. Somavia, ainsi que son équipe ont bien compris l'importance qu'il y a à tenir compte de l'élément humain dans cette transformation et c'est la raison pour laquelle il a établi la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation afin de favoriser l'avènement

d'un équilibre entre la croissance économique et la croissance sociale.

Nous avons devant nous un ordre du jour très riche et varié, qui contient de nombreux éléments dont il faut tenir compte. Nous allons d'abord entendre le rapport du Président du Conseil d'administration et nous le remercions par avance.

Entre 2004 et juin 2005, M. Séguin a été Président du Conseil d'administration et je voudrais attirer votre attention sur l'importance accordée par le Conseil d'administration à la réforme sur laquelle le Directeur général avait mis l'accent afin de faire progresser notre Organisation. De même, le rapport du Directeur général concernant la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a permis d'approfondir le débat sur l'importance des droits humains et sur le problème du travail forcé qui met en lumière un certain nombre d'éléments permettant au monde entier de prendre position pour défendre la dignité de tous les hommes, femmes et enfants.

Dans notre ordre du jour de cette année, nous abordons également d'autres sujets fondamentaux tels que l'emploi des jeunes, la santé et la sécurité au travail, le travail dans le secteur de la pêche. Ce sont tous ces éléments qui nécessiteront de votre part un engagement actif car ils sont essentiels pour les générations futures.

Je ne doute pas que vous serez d'accord avec moi pour dire que les travaux de la Commission des finances et de la Commission de l'application des normes sont extrêmement importants. Ces deux commissions devraient mener à bien leurs travaux car ils représentent le rôle très important joué par notre Organisation dans le monde entier.

Notre ordre du jour reflète très clairement le rôle que joue notre Organisation et sa structure tripartite unique qui signifie que les gouvernements, les employeurs, les travailleurs ont un rôle égal à jouer pour renforcer la coopération entre les peuples du monde entier, et combattre ce que nous appelons le choc des cultures. Cette Conférence, avec ses trois composantes, forme la base d'une nouvelle vision qui a été présentée par le Directeur général, et qui englobe avant tout le travail décent. Le principe du travail décent est un symbole de ce que nous faisons actuellement, c'est également le symbole de l'équité et du respect des droits humains. C'est un principe qui doit mûrir afin de devenir l'un des droits fondamentaux du peuple, tel que le droit à la vie, à la liberté, et à la dignité.

Il est fondamental de bien comprendre l'importance de ce concept, et le premier à le comprendre était sa Majesté le Roi Abdallah II lorsqu'il est intervenu devant la 91° session de la Conférence internationale du Travail et lorsqu'il a déclaré: «Notre Organisation reconnaît que les travailleurs et le travail sont au cœur de la prospérité mondiale. Au XXI° siècle, l'on se concentre souvent sur les technologies et sur les marchés, mais ce ne sont au mieux que des outils qui permettent aux gens d'allier leurs énergies à leurs talents. Ces capacités ont libéré une créativité et une productivité considérables, ainsi qu'une abondance sans précédent.»

Pour conclure, je voudrais vous lancer un appel pour que nous puissions relever les défis qui nous attendent, et ceci avec un engagement, une détermination et un sens moral afin que nous puissions réaliser ces nobles principes que défend l'Organisation internationale du Travail. C'est une Organisation qui a un rôle très important à jouer pour faire réaliser la paix et la prospérité dans le monde entier.

Je voudrais maintenant que nous passions au point suivant de l'ordre du jour, la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration. J'ai donc le très grand plaisir d'inviter M. Philippe Séguin, Président du Conseil d'administration, à nous présenter son rapport pour la période 2004-05.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. SÉGUIN (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

C'est un honneur et un plaisir pour moi de vous présenter ce rapport dont le texte intégral est reproduit dans le *Compte rendu provisoire* n° 1 et qui porte effectivement sur le travail accompli par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail entre juin 2004 et juin 2005, période pendant laquelle il m'est revenu de le présider.

Ce rapport, articulé autour des grands secteurs d'activité de l'OIT, est suffisamment détaillé pour que je me borne ce matin à n'en souligner que ceux de ses aspects qui méritent, à mon avis, une attention particulière.

Il en va ainsi par exemple des normes internationales du travail. Dans ce domaine, le Conseil d'administration a réfléchi aux grandes lignes d'une nouvelle orientation stratégique pour les normes et la mise en œuvre des politiques et procédures normatives. Il a notamment invité le Directeur général à lancer une campagne en faveur de la ratification ou de l'acceptation de l'instrument d'amendement à la Constitution de 1997, et a suivi de très près les résultats obtenus dans le cadre de la campagne de promotion des conventions fondamentales de l'OIT, de l'approche intégrée des activités normatives, de la consolidation des instruments maritimes et de la révision de certaines procédures constitutionnelles. A ce titre, je crois qu'il convient de saluer tout particulièrement les progrès qui ont été accomplis dans la préparation du projet de convention maritime consolidé, qui sera soumis à l'adoption de la prochaine session maritime de la Conférence en février 2006. Cette convention consolidée, qui devrait remplacer la quasi-totalité des instruments en vigueur dans le domaine maritime, représente pour l'OIT un défi sans précédent sur le plan normatif et le Conseil d'administration a été d'autant plus satisfait de pouvoir entériner les travaux de la Conférence technique maritime préparatoire, tenue en septembre 2004, et d'approuver sur la base des résolutions qu'elle avait adoptées le calendrier des étapes intermédiaires - réunion d'intersession, groupe de rédaction et autres travaux – prévues avant la 94^e session maritime de la Conférence.

Cette année a également été marquée par l'adoption d'une nouvelle version du Mémorandum régissant la soumission des instruments aux autorités compétentes ainsi que d'une note introductive au règlement régissant la procédure à suivre pour l'examen des réclamations au titre des articles 24 et 25 de la Constitution. L'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques rédactionnelles propre à faciliter le travail de préparation des instruments mérite également d'être salué en ce qu'il témoigne comme d'autres initiatives de la volonté permanente du Bureau d'améliorer ses procédures et ses méthodes de travail. Le Conseil d'administration est d'ailleurs le premier à donner l'exemple par ses propres délibé-

rations sur les améliorations à apporter à son fonctionnement, ainsi qu'aux modes de travail, à la composition ou au mandat de ses commissions. La dernière innovation, d'ailleurs entérinée par le Conseil d'administration, consisterait à regrouper dans un seul et même recueil l'ensemble des règles

régissant ses travaux.

Le Conseil d'administration a par ailleurs continué à se prononcer sur nombre de réclamations en vertu de l'article 24, ainsi que sur la suite à donner aux plaintes déposées au titre de l'article 26 de la Constitution. En ce qui concerne la plainte alléguant le non-respect par le Bélarus des conventions nos 87 et 98, il a demandé à son Comité de la liberté syndicale de suivre la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête instituée pour l'examiner. Quant à la plainte déposée en juin dernier à l'encontre de la République bolivarienne du Venezuela pour non-respect de ces mêmes conventions, le Cônseil a décidé de la renvoyer devant le nouveau Comité de la liberté syndicale qui sera élu cet après-midi même. L'ordre du jour du Comité de la liberté syndicale a d'ailleurs été particulièrement chargé tout au long de l'année écoulée puisque, entre mai 2004 et mars 2005, il aura examiné plus de 180 cas sur lesquels il a formulé des recommandations.

La question du respect par le gouvernement du Myanmar de la convention n° 29 sur le travail forcé, a occupé une très large place dans les discussions du Conseil. Une mission de très haut niveau constituée par le Directeur général pour procéder à une évaluation au plus haut niveau politique de l'attitude actuelle des autorités et de leur volonté de lutter de manière effective contre la pratique persistante du travail forcé, s'est rendue au Myanmar le 21 février 2005. N'ayant pas réussi à obtenir les entretiens qui lui étaient nécessaires pour mener à bien son mandat, cette mission a quitté le Myanmar après avoir fait part de ses vues au Premier ministre et au ministre du Travail, et après avoir transmis au ministre des Affaires étrangères une déclaration, assortie d'un aide-mémoire, qui exposait les mesures concrètes qui devraient être prises pour améliorer la situation. La réaction proprement dite du Conseil d'administration devant l'exposé de ces nouveaux développements relatés en mars dernier a consisté en une condamnation du fait que les autorités suprêmes du Myanmar n'avaient pas saisi l'occasion unique que représentait la visite de cette mission de très haut niveau. Le Conseil a exprimé du coup sa très vive préoccupation, en même temps que le sentiment que l'attitude d'expectative qui avait prévalu depuis 2001, semblait avoir perdu sa raison d'être. Ce sentiment a motivé la décision du Conseil de transmettre ses conclusions à l'ensemble des destinataires de la résolution adoptée en l'an 2000 par la Conférence en vue de les engager à prendre les mesures qui s'imposent. Il a été néanmoins convenu qu'entre-temps l'OIT ne fermerait pas la porte à la reprise d'un dialogue positif avec les autorités du Myanmar.

En matière de coopération technique, en mars 2005 la commission compétente a examiné et approuvé les priorités et plans d'action au titre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui portait essentiellement sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective. Les grands axes du plan d'action s'appuyaient sur la discussion du rapport global intitulé *S'organiser*

pour plus de justice sociale intervenu lors de la session de la Conférence en juin 2004.

Cette même commission a également pris acte de l'action menée dans le cadre du plus grand programme de coopération technique de l'OIT, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). L'évolution constatée à la fin de l'année 2004 permet d'affirmer que si les dépenses de l'IPEC ont quintuplé par rapport à la période 1999-2004, cette augmentation traduit aussi un fantastique essor de ses activités. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants devrait en effet atteindre l'objectif de 1,3 millions d'enfants profitant directement ou indirectement des services offerts par le programme. Sur le plan stratégique, l'IPEC s'emploie à intégrer la lutte contre le travail des enfants dans le cadre du développement socio-économique des Etats membres. Ces efforts déployés sur plusieurs fronts, tant à l'échelle des pays qu'au niveau mondial, s'inscrivent au surplus dans la perspective de l'Agenda pour un travail décent. Ils tendent également à donner effet à bon nombre de recommandations contenues dans le rapport de Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en insistant à la fois sur l'assistance directe aux enfants qui travaillent et à leur famille, et sur la nécessité d'instaurer un cadre général propice à l'élimination du travail des enfants.

Sur ce chapitre, je voudrais encore souligner qu'une étude de l'évolution récente de la coopération technique dispensée par l'OIT a démontré que si le montant total des dépenses s'était fortement accru entre 2001 et 2004, à l'instar des taux d'exécution, les financements assurés par le système des Nations Unies avaient continué de baisser au profit des financements issus des fonds multibilatéraux. A l'occasion de cette étude le Conseil a fait valoir qu'il importait pour l'OIT de mieux démontrer son avantage comparatif sur le terrain en reliant la coopération technique qu'elle dispense aux cadres d'action nationaux. Il a par ailleurs relevé que dans le cadre des efforts que déploie la communauté internationale pour accroître la portée de la coopération pour le développement, l'OIT avait des atouts capitaux, tels sa structure tripartite unique, son mandat en matière normative ou l'Agenda pour un travail décent, dont elle devait se prévaloir pour promouvoir son rôle dans l'aide au développement au travers de ses activités de coopération technique. Le Conseil d'administration a souligné à cet égard l'importance du Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés et du Programme spécial de coopération technique pour la Colombie, à propos duquel il a lancé un appel pressant en faveur d'un renforcement des activités visant à promouvoir les relations professionnelles par le respect de la liberté syndicale et le respect du droit de négociation collective.

Au-delà de la coopération technique, cette année aura été également marquée par un débat particulièrement dense sur les propositions du Directeur général pour le programme et budget 2006-07. En mars dernier, le Conseil d'administration, à l'issue de ces discussions, a été en mesure de recommander à la Conférence internationale du Travail d'adopter un budget en croissance réelle de 1,1 pour cent, permettant ainsi à notre Organisation de sortir du cycle de croissance zéro qui a dominé pendant ces quinze dernières années.

L'Agenda global pour l'emploi et ses principaux éléments constitutifs ont aussi occupé une place capitale dans les débats. La contribution de cet agenda aux efforts déployés par les pays pour faire de l'emploi l'objectif central de leurs décisions dans le domaine économique et social a été soulignée à maintes reprises par la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Les débats qui ont notamment porté sur les politiques macroéconomiques favorables à la croissance et à l'emploi, sur le salaire minimum, sur l'emploi des jeunes, sur le microfinancement, sur le travail décent, sur la promotion du progrès technologique pour favoriser la productivité, sur la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie ont mis en évidence l'étroite corrélation entre emploi et travail décent. Au plus haut niveau politique, il est donc logique que les efforts de l'OIT visent à promouvoir l'intégration de l'Agenda global pour l'emploi dans le processus de décision en tant que pilier «emploi» d'un travail décent. Le Conseil a tenu, à cet égard, à saluer l'impact du soutien apporté par l'OIT au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, tenu à Ouagadougou en septembre 2004, qui frouve son illustration dans le plan d'action en 11 points, adopté lors du sommet, et les engagements pris tant au regard de l'Agenda pour un travail décent que des recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Il faut dire que, pendant l'année qui s'est écoulée depuis sa publication, le rapport de la Commission mondiale a retenu l'attention de plus de soixantedix manifestations de haut niveau organisées dans le monde entier tant à l'échelle internationale qu'aux échelles régionales et locales. L'écho qu'il a suscité à l'échelle internationale se reflète en particulier dans la résolution adoptée en décembre 2004 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prend acte de la contribution de ce rapport à une mondialisation équitable et sans exclusive et demande au Secrétaire général des Nations Unies d'en tenir compte dans le rapport qu'il présentera en septembre 2005 au sujet de la suite donnée au Sommet du Millénaire. Le suivi du rapport de la commission a également nourri les débats de la septième Réunion régionale européenne de l'OIT, tenue en février 2005 à Budapest, et largement inspiré ses conclusions qui mettent notamment l'accent sur une bonne gouvernance dans le monde du travail et les programmes nationaux de travail décent.

Au cours des dernières sessions du Conseil, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est concentré sur l'examen des meilleurs moyens précisément de promouvoir le travail décent en tant qu'objectif mondial. Dans le cadre du suivi du rapport, trois grands axes ont ainsi été explorés par le groupe de travail. Le premier vise, par des initiatives spécifiques, à renforcer la cohérence des politiques dans des domaines précis et, à cet égard, le groupe de travail a incité l'OIT à renforcer ses partenariats avec les autres institutions du système multilatéral, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. La deuxième piste de réflexion porte sur les mécanismes de dialogue proposés par la Commission mondiale pour combler certaines lacunes dans les politiques. La mise en place de tels mécanismes a été en

général favorablement accueillie par le groupe de travail, qui a passé en revue un certain nombre de thèmes qui pourraient s'y prêter. La troisième voie explorée par le groupe de travail concerne l'opportunité d'organiser un forum sur la mondialisation. Il appartiendra maintenant au groupe de travail d'étudier les propositions concrètes que lui soumettra le Bureau pour chacun des mécanismes envisagés, sur la base de ses délibérations passées et de ses premières réflexions sur le thème de la croissance, de l'investissement et de l'emploi.

Il reste que, dans le cadre du suivi du rapport de la Commission mondiale, le dialogue et les partenariats entre l'OIT et les divers organes et institutions du système des Nations Unies se sont renforcés, notamment dans la perspective des grandes manifestations internationales à la préparation desquelles l'OIT est étroitement associée. Les efforts déployés par l'OIT sont éloquents en ce qu'ils témoignent de la volonté de l'OIT d'inscrire l'Agenda pour un travail décent, notamment la promotion d'une approche tripartite de l'élaboration des politiques nationales et internationales, au cœur des stratégies de développement économique, social et environnemental. Cette synergie entre l'action menée par l'OIT pour promouvoir le travail décent comme objectif mondial et les activités conduites par d'autres institutions des Nations Unies dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégies de réduction de la pauvreté offre finalement, un exemple concret de la cohérence entre les politiques, préconisée par la Commission mondiale. Le Conseil d'administration porte donc une attention croissante à cette action concertée en faveur d'une mondialisation plus équitable qui ouvre de nouvelles perspectives de partenariats avec la communauté internationale.

Je crois vous avoir fait part de manière aussi complète que possible du contenu du rapport que je devais vous présenter au nom du Conseil d'administration. Avant de conclure, qu'il me soit permis de remercier très chaleureusement M. Funes de Rioja, Vice-président employeur, et Sir Roy Trotman, Vice-président travailleur du Conseil d'administration, pour leur coopération amicale, constructive et le soutien sans faille dont ils bien voulu m'honorer douze mois durant.

Présentation des rapports du Directeur général

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Je tiens remercier le Président du Conseil d'administration et j'ai le grand plaisir maintenant de donner la parole au Secrétaire général de la Conférence et Directeur général du BIT, M. Somavia, pour qu'il nous présente les trois rapports qu'il soumet à la Conférence internationale du Travail de cette année.

Il y a d'abord le rapport 1(A) intitulé *Consolider les progrès et aller de l'avant* et l'annexe sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, et le rapport 1(B) intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé*, présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Mesdames et Messieurs soyez tous les bienvenus aujourd'hui à la Conférence internationale du Travail.

Je souhaiterais aborder aujourd'hui trois points. Premièrement, le monde affronte une crise mondiale de l'emploi qui met en péril la démocratie, la sécurité et la stabilité.

Deuxièmement, nous, ensemble, apportons notre contribution à la recherche de solutions et instaurons des liens avec nos populations par le biais de notre Agenda du travail décent.

Troisièmement, la gravité de la crise signifie que nous devons maintenant hisser nos activités à un niveau plus élevé en faisant du travail décent un objectif mondial.

Nous sommes ici réunis à un moment difficile pour le monde, une époque remplie d'anxiété, certains diraient même de crise dans bien des domaines. De toute évidence, le monde affronte aujourd'hui une crise mondiale de l'emploi du point de vue de la quantité et de la qualité. Nous devons nous y attaquer, cela correspond au mandat de notre Constitution et les véritables acteurs de l'économie sont tous réunis ici, nous en savons donc quelque chose.

Des femmes, des hommes et des jeunes à travers le monde demandent à ceux qui sont à des postes de dirigeants dans toute la société s'ils s'attaquent véritablement aux problèmes qui sont les plus importants dans la vie quotidienne de chacun ou ils se demandent peut-être encore plus simplement: Etesvous à notre écoute?

Alors, qu'entendons-nous comme questions? Pourquoi la démocratie ne me donne t-elle pas ce dont j'ai besoin pour ma famille? Quel est l'intérêt des marchés mondiaux pour moi si je n'ai ni les compétences ni les technologies pour affronter la concurrence? Comment puis-je entreprendre si je suis enlisé dans les démarches bureaucratiques? Pourquoi est-il si difficile de trouver un premier emploi? Comment pourrais-je avoir confiance dans mon avenir si je ne sais même pas si je connaîtrai la sécurité dans ma vieillesse? Est-ce que nos enfants auront encore plus de difficultés que nous?

Et bien des gouvernements, des entreprises, des travailleurs se demandent, chacun selon leurs propres perspectives: «où cette concurrence mondiale débridée nous mène t-elle?». Qui plus est, nous entendons des gens aux quatre coins de la planète nous dire aujourd'hui: je ne veux pas de pitié ni de charité. Je veux avoir ma chance, notamment celle de trouver un emploi décent. Mais dans bien trop de pays à travers le monde, ni le fonctionnement de l'économie mondiale, ni la plupart des politiques nationales n'aboutissent à la création d'emplois en nombre suffisant là où les gens vivent et où ils veulent rester, et ceci est, bien entendu, à l'origine des principaux mouvements migratoires.

Le travail se trouve à l'épicentre des préoccupations économiques, politiques et sociales des populations. Des revendications légitimes se font entendre de plus en plus haut et fort, des revendications pour des opportunités d'emploi, pour la sécurité de l'emploi, pour la qualité de l'emploi, pour avoir une voix au travail et pour des possibilités réelles de développement des entreprises et des initiatives individuelles.

Aucun homme politique briguant un poste où que ce soit dans le monde ne peut être élu sans proposer quelque chose de tangible dans le domaine du travail et de l'emploi et tous les hommes politiques sont inquiets et se demandent s'ils peuvent vraiment tenir leurs promesses de campagne électorale dans un environnement international si instable. Cette crise mondiale de l'emploi est le problème politique le plus grave, le plus urgent de notre époque. Pour nous y attaquer, nous devons commencer chez nous. Mais presque partout, dans les pays développés et en développement, nous voyons les limites de l'action purement nationale ou régionale. Nous avons donc besoin d'une riposte mondiale. Et pourtant surprenant de constater c'est l'interconnexion entre la croissance. l'investissement et l'emploi n'est pas prise en compte dans le programme politique mondial d'aujourd'hui. De ce fait, les organisations internationales qui travaillent ensemble n'arrivent pas à mettre au point des propositions de qualité pour faire face à cette crise de l'emploi.

Sans emploi décent, la cohésion sociale se fissure, la dignité de l'individu est sapée, les jeunes voient leurs perspectives d'avenir assombries, la famille est affaiblie, et l'effet d'ensemble c'est une perte de confiance dans la société, c'est plus d'insécurité et moins de liberté. C'est pourquoi je suis convaincu que la crise de l'emploi est probablement le risque le plus omniprésent pour la sécurité mondiale. Pourtant, nous savons que des emplois plus nombreux et de meilleure qualité constituent le seul facteur structurel le plus important qui puisse apporter plus de paix et de stabilité à notre monde.

Nous le savons, les politiques en vigueur actuellement ont échoué à bien trop d'égards. Nous devons avoir l'honnêteté et le courage de réviser les politiques qui nous ont amené à ces situations. L'on a de plus en plus le sentiment que l'économie mondiale a évolué dans un vide éthique avec des politiques qui, de l'avis de beaucoup, s'articulent trop autour des valeurs du marché et trop peu autours des valeurs humaines.

On pouvait lire dans la revue *The Economist* cette année: «L'UBS, une banque suisse, estime que dans les économies du G7 dans leur ensemble, la part des bénéfices dans le revenu national n'a jamais été aussi élevée. L'envers de la médaille c'est que la part du gâteau des travailleurs n'a jamais été aussi petite.»

Feu le Pape Jean-Paul II a traité de cette question avec la plus grande clarté lorsqu'il a déclaré le 1er mai 2000: «Tous doivent travailler de façon à ce que le système économique dans lequel nous vivons n'ébranle pas l'ordre fondamental de la primauté du travail sur le capital, du bien commun sur les intérêts privés. Il est plus que jamais nécessaire d'instaurer une coalition mondiale en faveur du travail décent». Et je dois dire que dans mes lectures sur les principales traditions spirituelles et religions du monde, dont beaucoup sont représentées ici dans cette salle, je retrouve systématiquement ce sentiment très puissant de valeur de la dignité du travail. C'est le fondement de l'Agenda du travail décent, qui est ancré dans les valeurs spirituelles du monde entier. Ceci est aussi reflété, bien entendu, dans notre Constitution qui nous rappelle que le travail n'est pas une marchandise.

De nombreux avertisseurs clignotent aujourd'hui en ce qui concerne l'économie mondiale et ce ne sont pas des problèmes aisés à résoudre. En tant que consommateurs, les femmes et les hommes peuvent sans doute trouver de nombreux avantages à la mondialisation et ils sont manifestement favorables à des sociétés et à des économies ouvertes avec des règles équitables tant qu'elles fonctionnent.

Mais de plus en plus d'interrogations concernant l'orientation de la mondialisation continuent à être formulées, au-delà des manifestations de la rue, par des travailleurs anxieux quant à leur emploi, par des familles qui luttent pour survivre, par des citoyens inquiets au moment de voter, et même par les investisseurs qui ne savent plus où placer leur argent.

Notre dernier rapport sur l'évolution de l'emploi dans le monde illustre bien ce défi. En 2004, la croissance mondiale était à un niveau assez vigoureux de 5 pour cent. Pourtant l'emploi n'a augmenté que de 1,7 pour cent. En d'autres termes, la production mondiale a augmenté de près de 4 trillions de dollars, et pourtant le nombre de chômeurs au niveau mondial n'a pu être réduit que de 500 000. Ce qui est quantité négligeable par rapport à la richesse créée.

Et n'oublions pas que plus d'un milliard de personnes sont sans emploi ou sont des travailleurs pauvres. Neuf travailleurs sur dix dans bien des pays travaillent dans le secteur informel, sans protection sociale, sans possibilité de s'organiser et dans un environnement instable. Moins de la moitié des jeunes aptes à travailler étaient employés l'année dernière. Pour dire les choses simplement, nous devons remédier à ce décalage entre la croissance économique et la création d'emplois, rééquilibrer les priorités, apprendre à estimer le travail à sa juste valeur et cibler les bonnes politiques d'investissement.

Nous avons besoin d'une convergence des politiques qui permette de concilier les besoins économiques et sociaux si différents. C'est possible. La méthode, c'est le dialogue, c'est le tripartisme de l'OIT. Travailler ensemble dans la cohésion, animés d'objectifs communs, voilà une solution qui a beaucoup à offrir car, après tout, ces problèmes sont les nôtres.

Sommes-nous vraiment à l'écoute des préoccupations des gens? On parle beaucoup de la pertinence des institutions internationales et de la nécessité d'une obligation redditionnelle renforcée pour les ressources que nous recevons pour nous permettre de mener à bien notre mission. C'est un débat nécessaire et des questions difficiles se posent à toutes les organisations, y compris les nôtres.

Sans fanfare, l'OIT s'est pourtant engagée sur la voie de la réforme depuis 1999. Nous avons rationalisé la mission de l'OIT par le biais de nos quatre objectifs stratégiques. La budgétisation stratégique, la gestion axée sur le résultat, le renforcement de l'évaluation interne et externe, la mise en place de quatre secteurs techniques définis très clairement au siège, les activités visant à re-harmoniser progressivement la structure dirigeante trop lourde de l'OIT, la mise en œuvre de politiques d'égalité entre les sexes, toutes sortes de réformes sont en cours aujourd'hui.

Mais nous savons que nos ressources sont limitées; Ces ressources proviennent des impôts payés par les travailleurs sur un salaire durement gagné. Nous devons donc les utiliser de manière judicieuse et ne jamais oublier d'ou elles proviennent: des travailleurs.

Nous tous, les mandants et le Bureau, devons continuer à viser l'efficacité, l'efficience, mais atta-

chés à réaliser des économies et à utiliser judicieusement les ressources dont nous disposons.

Nous devons nous engager à être de bons gestionnaires, qu'il s'agisse des demandes du budget que vous adressez au Bureau ou de la manière dont nous nous organisons pour exécuter les services qui nous sont demandés. Nous devons donc constamment vérifier que nous traitons dans le cadre de notre mandat des problèmes qui sont les plus pertinents pour la vie quotidienne des gens et pour les priorités des pays.

Je pense que nous pouvons donner des réponses positives. Notre agenda est réellement relié au programme des décideurs et à la volonté des populations. Notre message est entendu. Nous parlons de plus en plus haut et fort. La demande des services que nous proposons est en croissance rapide. Le travail décent, s'affranchir de la pauvreté, une mondialisation équitable, tous ces concepts axés sur la personne sont des idées pertinentes dans le monde d'aujourd'hui. Ce sont des réactions pratiques et positives aux incertitudes actuelles, et qui s'appuient sur un ensemble de plus en plus vaste de travaux conceptuels analytiques et techniques s'étendant des questions locales aux problèmes mondiaux. Les gouvernements expriment leur soutien à l'Agenda du travail décent au niveau le plus élevé. Nous avons pu le constater au sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la pauvreté à Ouagadougou, à Budapest à notre Réunion générale européenne, lors de réunions récentes des chefs d'Etat d'Amérique latine, dans la Commission de l'Union européenne sur l'Agenda social et dans beaucoup d'autres endroits à travers le monde. Nous le voyons également dans les préparatifs en vue de notre Réunion régionale asienne pour la fin de

Depuis notre dernière rencontre, l'Assemblée générale des Nations Unies a salué le rapport sur une mondialisation juste de la Commission mondiale créée par l'OIT et a invité toutes les organisations internationales à tenir compte de ce rapport dans le cadre de leur mandat.

Permettez-moi de mentionner quelque chose qui me paraît intéressant. Une des principales observations formulées dans ce rapport, c'est que la recherche de solutions aux problèmes que pose la mondialisation commence dans les différents pays. Il est encourageant de voir qu'en un peu plus d'un an plusieurs pays ont fait traduire ce rapport dans leur propre langue, justement pour en faire la base de leur dialogue national. Il a été traduit en arabe, en chinois, en farsi, en allemand, en grec, en italien, en japonais, en coréen, en portugais, en russe, en singhalais et en tamil. Si ces pays l'ont traduit, c'est qu'ils lui trouvent une certaine utilité. S'ils l'ont traduit, c'est qu'ils souhaitent le faire lire à leur population, dans sa propre langue, parce que des débats menés au niveau local leur permettraient de savoir ce que les citoyens pensent réellement du phénomène de la mondialisation.

Notre agenda trouve également son écho dans les populations des pays membres à travers les travaux de la conférence: élaboration d'un cadre intégré pour les normes sur la sécurité et la santé au travail, élaboration de normes nouvelles et complètes pour l'industrie mondiale de la pêche, évaluation de l'impact des normes sur la durée de travail et examen habituel de l'exécution par nos membres des différentes conventions et recommandations, du Bélarus au Népal, en passant, bien entendu, par le

Myanmar, pour faire en sorte que les jeunes hommes et jeunes femmes nés en ce début de millénaire trouvent la voie qui les mènera au travail décent, de sorte que nous n'ayons pas une autre «génération perdue». Je voudrais remercier les pays qui ont décidé de manifester leur engagement national en acceptant d'être de pays chefs de file de notre réseau pour l'emploi des jeunes, et aussi ceux qui ont proposé des solutions aux problèmes d'emploi des travailleurs des territoires arabes occupés, qui vivent, eux-mêmes et leurs familles, dans des conditions extrêmement difficiles, en raison de la fermeture des frontières et d'autres restrictions cruelles.

Le rapport global de cette année met l'accent sur la nécessité de prendre acte du scandale du travail forcé et de s'y attaquer: Lorsque nous voyons que 12 millions d'êtres humains sont pris au piège du travail forcé, nous savons que le travail a été dévalué. Le travail forcé et la traite des êtres humains représentent des plaies béantes dans l'économie mondiale. Et alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous devons nous demander comment cette conférence peut donner des résultats encore plus efficaces pour l'avenir.

A ce propos, permettez-moi de poser d'emblée une question. Je voudrais une fois de plus attirer l'attention sur l'absence de progrès réels dans la représentation des femmes à la conférence. En moyenne, seulement un délégué sur cinq est une femme. Je crois que nous devons tout simplement faire mieux. Et n'oublions pas que notre vice-président travailleur, qui est installé, ici, à la tribune, a proposé que nous nous fixions un objectif pour traiter de cette question et c'est ce que je vous recommande de faire. Quant aux pays qui ont déjà pris des mesures dans ce sens, je tiens à les remercier.

Je passe maintenant au défi suivant: faire du travail décent un objectif mondial. C'est le principal défi que l'Organisation devra relever pour faire face à la crise mondiale de l'emploi. C'est autour de cet objectif que s'orientera notre prochain programme et budget. Pour faire du travail décent un objectif mondial, il faut que l'OIT agisse dans trois domaines reliés entre eux.

Tout d'abord, il faut renforcer nos capacités collectives, c'est-à-dire renforcer les capacités des syndicats, des organisations d'employeurs et des ministères de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Nos mandants se sont engagés dans cette voie.

A cet égard, je voudrais saluer la décision historique prise par la Confédération internationale des syndicats libres et la Confédération mondiale du travail de constituer une nouvelle organisation internationale regroupant tous leurs membres et reposant sur leurs traditions.

Outre le rôle clé que jouent les syndicats mondiaux, ce processus ne manquera pas de renforcer les capacités et l'influence des travailleurs organisés partout dans le monde.

Je me félicite aussi de la décision de l'Organisation internationale des employeurs d'examiner la question de la responsabilité sociale des entreprises en tant que contribution aux activités de l'OIT. Voilà une initiative très importante. Le rôle des ministères du Travail se développe et va au-delà de ses fonctions traditionnelles. Ils participent davantage à l'élaboration de politiques économiques et sociales intégrées qui visent à promouvoir l'emploi. Nous devons soutenir cette évolution.

J'estime que, alors que le rôle des mandants se renforce les mandants de l'OIT doivent jouer leur rôle, qui est légitime dans les décisions de politique multilatérale qui ont une incidence sur notre mandat. Il devrait y avoir un dialogue régulier entre nos mandants tripartites, ensemble ou individuellement avec le FMI, la Banque mondiale, l'OMC et les autres organisations internationales compétentes.

Dans le monde entier on entend dire que les organisations internationales doivent être à l'écoute du monde de l'entreprise et de la société civile. En fait, C'est déjà le cas puisque l'OIT représente le monde de l'entreprise et une grande partie de la société civile, organisée. Mais les gens qui parlent des Nations Unies n'y pensent pas. Nous devons donc expliquer ce qu'est l'OIT aux institutions qui sont seulement habituées à recevoir tel ou tel ministère. Je pense que, finalement, nous aurons un rôle institutionnel à jouer car si d'autres organisations veulent vraiment avoir des liens avec le monde de l'entreprise, avec les secteurs les plus organisés de la société civile, ce sera par le biais de l'OIT. Faute de quoi, elles seront en rapport avec des gens ou avec des entreprises mais pas avec des représentants élus comme ce sera le cas cet après-midi, avec ces deux secteurs importants de la société.

Deuxièmement, nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le travail décent aux niveaux national et régional. De nombreux pays ont déjà intégré les principes et les objectifs du travail décent dans leurs programmes nationaux et politiques de développement. L'Agenda du travail décent est la meilleure initiative existante pour répondre aux grandes inquiétudes des hommes et des femmes dans le monde du travail.

Un de mes amis, candidat à une élection, m'avait d'ailleurs dit que c'était un programme politique extraordinaire, qu'il lui suffisait de le présenter pour être élu. En effet, l'Agenda du travail décent correspond aux attentes profondes des gens, mieux que beaucoup d'autres programmes, et les programmes par pays pour un travail décent permettent à l'OIT d'apporter une contribution plus effective aux politiques nationales. C'est très important. Par le biais de ces programmes par pays nous allons organiser notre travail. Ils permettent beaucoup plus de synergie et une intégration renforcée dans tout ce que nous faisons avec les pays.

Je me suis engagé pleinement à renforcer notre action dans les régions où nous sommes les plus près de nos mandants. A un moment où les activités de l'OIT sont en proie à de grandes difficultés, nous avons fait en sorte, ensemble, que les ressources budgétaires disponibles pour desservir nos mandants aux niveaux national et régional ne soient pas réduites.

Ces programmes par pays faciliteront le développement de la coopération technique, ainsi que les contributions volontaires, en fonction des priorités nationales. Nous disposons de l'Agenda du travail décent, de programmes par pays pour un travail décent. Il est alors facile pour les donateurs d'apporter une contribution. Tout est clair pour ceux qui souhaitent aider un pays dans le cadre de l'Agenda du travail décent. Voilà qui contribuera énormément à clarifier la façon dont nous œuvrons avec les pays, mais aussi à faciliter l'aide internationale.

Troisièmement, nous devons intégrer pleinement l'emploi et le travail décent dans le débat international sur le développement.

La croissance, les investissements et l'emploi doivent être au cœur de la coopération internationale. Nous ne pouvons y parvenir seuls, mais cela ne peut pas se faire sans nous. Le système multilatéral doit reconnaître l'importance du travail décent dans le cadre de l'Agenda international du développement et la contribution qu'il peut apporter aux objectifs que sont la réduction de la pauvreté et l'établissement d'une mondialisation équitable et participative. Elle est la clé de l'accélération des efforts entrepris en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les politiques macroéconomiques, financières, commerciales et sociales et les politiques liées aux investissements doivent converger, de façon à faire du travail décent un objectif de politique générale, et non pas simplement un vœu pieux.

Le monde attend des mandants de l'OIT qu'ils mettent en commun leur expérience et qu'ils proposent des orientations politiques permettant de faire des progrès concrets au niveau mondial. Pour ce faire, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a inscrit à son ordre du jour de novembre une première discussion sur la position de l'OIT en matière de croissance, d'investissement et d'emploi.

Je suis convaincu que, grâce au tripartisme, nous disposons d'une base de connaissances unique qui nous permet d'innover dans ce domaine. Plus qu'aucune autre organisation, nous sommes liés au système de production. Nous pouvons envisager des dimensions différentes, voire des intérêts différents, mais nous devons imaginer les solutions de manière convergente et consensuelle. Nous l'avons prouvé depuis 1990. Pourquoi ne pas nous attaquer une fois de plus à ces questions qui sont au cœur de la crise mondiale de l'emploi?

La crise mondiale de l'emploi met en péril la sécurité et le développement, les économies ouvertes et les sociétés ouvertes. Ce n'est pas une voie que nous pouvons continuer à suivre. Le monde appelle de ses vœux des réponses équitables, équilibrées et raisonnables. Nous avons besoin d'une approche nouvelle qui place au cœur de toutes nos activités la valeur du travail et de la libre entreprise, qui renforce la démocratie et la transparence, qui permette à la liberté de s'épanouir à partir de racines locales en s'appuyant sur des institutions internationales qui travaillent de concert pour répondre aux objectifs de travail décent des familles et des communautés du monde entier.

Il est évident que nous nous trouvons à un croisement historique où les valeurs, les normes et les méthodes de travail du BIT ont gagné une nouvelle pertinence. Et notre défi aujourd'hui consiste à consolider nos progrès, à poursuivre nos réformes, et à oser aller de l'avant de façon innovante dans toutes nos activités. Je me réjouis des orientations que vous pourrez me donner.

Alors que nous allons de l'avant, je suis moimême optimiste. Toutes ces choses sont très complexes mais elles sont faisables si nous avons la volonté de montrer qu'elles le sont. Ma confiance ne repose pas seulement sur des souhaits ou sur l'espoir; elle est ancrée dans le travail pratique que fait notre Organisation avec vous sur le terrain, elle est ancrée également dans ce que nous sommes, ce que nous faisons, et dans tout ce que nous représentons. Vous trouverez devant cette salle un bus de Franklin Roosevelt et la plaque se lit tout simplement: «Ses qualités de dirigeant ont été déterminantes pour la création des Nations Unies».

L'autre jour, j'ai vu par hasard un livre dont l'auteur était le ministre de Travail de Roosevelt, Frances Perkins. Elle a été l'une des premières femmes au monde à occuper un tel poste. Elle rappelle des discussions qu'elle a eues avec Roosevelt dans les années trente, bien avant la naissance des Nations Unies. Elle écrivait: «Plus d'une fois en discutant de l'Organisation mondiale, Roosevelt a souligné qu'il appréciait l'OIT et qu'il en appréciait la structure de représentation, qui regroupait parmi ses Membres non seulement des représentants des gouvernements, mais aussi des représentants des personnes intéressées.» Il a dit «j'espère qu'un jour c'est quelque chose qui pourra se développer».

Et bien grâce à vous tous, c'est effectivement quelque chose qui s'est développé et qui continue à se développer.

Cela nous rappelle une fois de plus la place particulière que nous occupons dans le système international, notre rôle unique et notre influence spécifique. En tant qu'institution nous avons toujours relevé les défis mondiaux dans le monde du travail. Notre Constitution, qui est notre propre structure nous aide également à mieux comprendre le monde parce que nous le voyons par les yeux des travailleurs, des entreprises et des gouvernements. Cela nous amène également à essayer de combler les écarts entre les décisions du système international et les espoirs des individus, de leurs familles, de leurs communautés et leurs aspirations à obtenir un travail décent.

Voilà un défi dont nous devons nous souvenir, une opportunité qu'il nous faut saisir et le moment de produire des résultats concrets.

Original arabe: LE PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le Directeur général. Cette intervention était extrêmement intéressante, et je ne doute pas qu'elle fournira une base solide à la discussion sur les activités futures de l'Organisation.

Avant d'aborder l'examen des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, je voudrais tout d'abord faire la déclaration suivante au nom de tous les membres du bureau de la Conférence pour vous rappeler quels sont les principes qui nous guideront dans ce débat.

Ces principes ont été fixés par le Groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT, approuvés par le Conseil d'administration et communiqués à la Conférence en 1967. Ils sont énoncés dans les paragraphes 54 à 58 du rapport du groupe de travail, auquel il est fait allusion dans le *Guide de la Conférence* pour la 93^e session de la Conférence internationale du Travail, dont vous devez tous avoir un exemplaire.

Le bureau de la Conférence tient à attirer l'attention de tous les délégués sur le contenu du paragraphe 58, où il est indiqué que, dans des périodes de tension politique aiguë, une double responsabilité incombe à l'Organisation internationale du travail: défendre les valeurs de liberté et de dignité humaine, proclamées dans sa Constitution, et réduire au lieu de les multiplier les points de tension internationale en assurant au degré le plus élevé possible une collaboration continue dans la poursuite des objectifs de l'OIT.

Chaque délégué à la Conférence a donc l'obligation envers celle-ci de garder ces considérations constamment présentes à l'esprit, et le Président de la Conférence a l'obligation envers celle-ci

de veiller à ce que la Conférence ne les perde pas de

Il convient de rappeler également que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquels la Charte des Nations Unies confie la responsabilité des décisions politiques. Par conséquent, je demande à tous les délégués de bien vouloir respecter ces principes; les membres du bureau de la Conférence s'engagent quant à eux à faire en sorte que ces principes soient respectés.

Je compte sur chacun d'entre vous pour que nos discussions s'engagent dans un esprit d'ouverture et avec la dignité qui incombent à l'institution internationale la plus élevée dans le domaine relatif au tra-

vail et aux questions sociales.

La liberté d'expression est un élément fondamental de l'Organisation internationale du travail. Cependant, afin que ce droit soit exercé dans un climat de respect mutuel, il est primordial que tous les orateurs emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points en discussion et évitent de soulever des questions étrangères à ces points. Nous devons accepter un certain degré de discipline si nous voulons que nos travaux se déroulent bien et qu'ils soient couronnés de succès.

Chaque délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime que son gouvernement ou luimême a été mis en cause. Dans ce cas, la demande pour faire usage du droit de réponse devra être présentée au Président avant la fin de la séance durant laquelle le délégué souhaite exercer ce droit. Cette demande doit être adressée au Greffier, qui se tient à la tribune. Le Greffier en informera le Président, qui conviendra avec la délégation concernée du moment auquel l'intéressé exercera son droit de réponse.

La réponse ne doit porter que sur le point en discussion. Elle ne doit pas excéder deux minutes et sera formulée dans un langage correct et parlementaire. Enfin, la pratique veut qu'il n'y ait pas de ré-

ponse à une réponse.

Veuillez également noter que la durée des interventions est limitée à 5 minutes par le Règlement de la Conférence. Il est demandé à tous les délégués et à tous les ministres assistant à la Conférence de tenir compte de cette limite lorsqu'ils préparent leur discours, afin que le Président ne soit pas obligé de leur retirer la parole avant la fin de leur intervention.

Bien entendu et conformément à la pratique habituelle, la seule exception à cette règle concerne les invités spéciaux de la Conférence.

Je rappelle une fois encore que la liste des orateurs pour la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

sera close mercredi 8 juin à 18 heures.

Pour la sixième fois, le Directeur général soumet un rapport global au titre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette année, la Conférence revient sur le deuxième sujet qui est couvert dans le cycle de quatre ans, à savoir l'élimination du travail forcé et du travail obligatoire.

Conformément à la décision de la Commission de proposition, ce rapport, intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé*, sera discuté en plénière séparément du rapport du Directeur général, mercredi 8 juin toute la journée, avec éventuellement une prolongation de séance.

Je rappelle que lors de la première séance plénière, mardi dernier, la Conférence a pris plusieurs décisions concernant la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, en vue d'encourager un débat animé et interactif. En conséquence, ce nombre de déclarations prononcées par un Etat Membre ne sera pas limité. En revanche, le Greffier organisera le débat de telle sorte que, lorsqu'un ministre et un délégué gouvernemental accrédité du même Etat Membre souhaitent intervenir, ils ne le fassent pas l'un après l'autre. Les dispositions de l'article 14 du Règlement de la Conférence, qui limitent la durée des interventions et établissent l'ordre des orateurs, ne s'appliqueront pas à ce débat. La discussion commencera avec des déclarations du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs et, éventuellement, des gouvernements qui souhaiteraient intervenir au nom d'un groupe de

Conformément à l'article 76 du Règlement de la Conférence, il nous appartient maintenant de confirmer ces propositions.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont adoptées?

(Les propositions sont adoptées.)

Enfin, pour terminer, et avant d'ouvrir le débat, les membres du bureau de la Conférence m'ont demandé d'insister plus particulièrement sur un point: la ponctualité. Notre ordre du jour est très chargé et, pour utiliser au mieux notre temps, les membres du bureau ont l'intention d'ouvrir les séances plénières à l'heure. Nous nous efforcerons ainsi, dans la mesure du possible, d'éviter des séances du soir.

Ce sont là les principaux points que je vous demanderai de garder à l'esprit pendant nos débats. Je ne doute pas que, avec votre aide, nous nous acquitterons comme il convient des tâches qui nous sont confiées et que, ensemble, nous ferons en sorte que cette session de la Conférence se déroule sans problème et soit couronnée de succès.

Je vous remercie à l'avance de votre coopération et de votre compréhension.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION

Original anglais: M. FUNES de RIOJA (Vice-président employeur)

Au nom de l'Organisation internationale des employeurs et en tant que Vice-président employeur du Conseil d'administration, je m'associe à ce qui a été dit par le Directeur général qui a mené une réflexion sur la manière dont l'OIT peut être plus efficace, plus pertinente dans le monde du travail dans le cadre de la mondialisation et compte tenu des changements technologiques et des nouvelles réalités concernant la création d'emplois et d'entreprises.

Au sein du Conseil d'administration, le groupe des employeurs a toujours essayé de favoriser un véritable débat sur ces questions stratégiques pour l'Organisation, et il a exprimé ses priorités concernant l'OIT. Nous espérons que la réflexion de la Conférence pendant ce débat et ces priorités que nous avons exprimées feront l'objet d'un nouveau débat au Conseil d'administration au mois de novembre.

Il est important maintenant que l'on aborde la question du futur de l'OIT d'un point de vue stratégique. Ceci vaut non seulement pour les activités de la maison, mais également pour les structures de gouvernance du Conseil d'administration et de la Conférence. Nous devons être créatifs pour modeler l'avenir de ces organes.

Plus spécifiquement, il faut renforcer le tripartisme ainsi que le rôle et les capacités des partenaires sociaux, et le Directeur général mettra l'accent sur ce sujet. Cependant, ces désirs devront être traduits en actions et nous aurons besoin de ressources pour concrétiser ces objectifs. Nous savons que les ressources de l'Organisation sont limitées. Par conséquent, elle doit concentrer ses efforts sur des domaines fondamentaux. Pour les employeurs, ce domaine est fondamental.

Il est important également que le tripartisme fonctionne de manière efficace. Nous lançons un appel aux gouvernements pour qu'ils s'assurent que le tripartisme est un objectif national.

Le travail décent est au cœur même des activités de l'OIT. Depuis 1999, il est clair que c'est un objectif opérationnel qui ne peut être réalisé qu'au niveau national, et nous devons faire en sorte que les programmes par pays pour un travail décent, qui utilisent le tripartisme comme outil de dialogue, permettent aux réalités nationales de modeler la réponse adéquate.

Il est encourageant de lire que le Directeur général cherche à mieux comprendre le monde du travail actuel et en évolution. Cependant, cette réflexion doit engager les mandants qui sont ceux qui travaillent dans cette réalité. Nous souhaitons poursuivre cette réflexion pour voir comment l'on peut faciliter cet engagement.

Le monde a changé et, aujourd'hui, il faut que l'OIT apporte de nouvelles réflexions parce que le monde a changé. L'effort pour renouveler l'approche normative de l'OIT est un des principaux moyens de moderniser ce qui est considéré comme l'outil essentiel de l'OIT, mais ce n'est pas le seul. Il faut également identifier et appliquer d'autres outils.

Des efforts pour être modernes dans notre approche semblent néanmoins difficiles à accomplir et je pense notamment au débat sur la santé et la sécurité au travail. Malgré le désir clairement exprimé par le Conseil d'administration concernant la mise au point d'un cadre de promotion, trop nombreux sont ceux, y compris dans le Bureau, qui souhaitent recourir à des moyens traditionnels pour modeler des réponses nouvelles. Si nous ne sommes pas suffisamment résolus, l'Organisation perdra de sa pertinence. Beaucoup de conventions ont été peu ratifiées, et beaucoup d'Etats qui ont ratifié des conventions ne peuvent pas les appliquer. C'est une illustration très claire.

Cette année, nous allons examiner un rapport sur les Nations Unies sur les progrès accomplis concernant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il faut souligner l'importance de l'Agenda global pour l'emploi, qui est un outil essentiel pour venir à bout de l'une des principales raisons de la pauvreté, à savoir la pénurie de travail. La discussion sur l'emploi des jeunes lors de cette session de la Conférence devrait permettre au Bureau de présenter, de manière convaincante, les activités de l'OIT pour réaliser cet objectif fondamental.

Le rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés témoigne d'une amélioration et nous remercions le Bureau de son analyse factuelle et détaillée. Nous insistons cependant sur le fait que tout doit être mis en œuvre pour concrétiser les objectifs fondamentaux, à savoir la paix et le développement.

Ceci dit, la situation demeure fragile. Nous encourageons les parties à s'efforcer de progresser davantage, maintenant que les relations se sont améliorées

Les nouveaux niveaux du dialogue entre les partenaires sociaux dans la région sont également encourageants et nous espérons que l'organisation représentative des employeurs va pouvoir émerger et que la communauté internationale des employeurs pourra travailler avec elle.

Il faut faire davantage pour les employeurs, car le rapport établit clairement que les activités en faveur des travailleurs aient beaucoup favorisé le développement du dialogue social.

Cependant, comme les années précédentes, nous restons préoccupés par le fait que le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale n'est pas suffisamment financé. Nous exhortons les gouvernements à concrétiser leurs engagements.

Je voudrais envoyer un message concernant l'ordre du jour de l'OIT. En tant qu'employeurs, nous souhaitons poursuivre nos efforts pour que notre Organisation ne soit pas utile uniquement en raison de sa structure tripartite, mais aussi parce que ses mandants partagent le même objectif: créer davantage d'emplois, favoriser la création d'entreprises, promouvoir les principes et les droits au travail et, en même temps, développer la libre entreprise en tant que cadre approprié favorisant la réalisation de ces objectifs.

Original anglais: M. TROTMAN (Vice-président travailleur)

Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude aux orateurs, particulièrement ceux du groupe des travailleurs, qui ont dit des choses si aimables à mon égard. Pour moi, ce fut un honneur, spécialement au cours des trois dernières années, d'exercer les fonctions de président du groupe des travailleurs, et je souhaite remercier les délégués des travailleurs non seulement de ma propre élection, mais aussi du fait qu'ils m'ont attribué une équipe très efficace, qui m'a aidé à accomplir une excellente tâche au nom des travailleurs du monde entier.

Certains semblent préoccupés de la taille du rapport. Le groupe des travailleurs ne partage pas cet avis, car il estime que nous avons bien d'autres sujets de préoccupation. Le premier d'entre eux est la répartition du soutien apporté à l'OIT, qu'il s'agisse de la Conférence ou, bien sûr, des organes directeurs. A juste titre, certains gouvernements mettent en cause la durée de la Conférence, et ils vont jusqu'à en contester l'utilité. Nous ne sommes pas en désaccord avec ce point de vue, mais en même temps, nous sommes conscients que certains employeurs n'attachent plus la même importance à l'action normative qu'auparavant, lorsqu'il existait une autre idéologie sous-tendue par une forte structure économique.

Nous sommes pleinement conscients que l'OIT ne bénéficie pas de toute la considération souhaitable, et cela nous préoccupe bien plus que de savoir si le rapport fait 15 pages ou 50. En ce qui les concerne, les travailleurs gardent toute leur détermination. Nous restons convaincus que les objectifs de l'OIT, tels qu'ils ont été définis en 1919, puis par la Déclaration de Philadelphie vingt-cinq ans plus tard, conservent tout leur rôle dans la réalisation de la paix et de la démocratie mondiales. Selon nous, il ne peut y avoir de paix lorsque certains gouvernements admettent ouvertement que le travail puisse être considéré comme une marchandise ou le traitent eux-mêmes comme une marchandise. Il ne peut y avoir de démocratie lorsque les efforts visant à partager la richesse créée dans un pays donné sont écrasés par la brutalité politique, industrielle, financière ou même tribale. En bref, les dirigeants mondiaux de 1919 étaient conscients que le monde du travail était le lieu où l'on pouvait s'attaquer aux causes des grands conflits et des guerres mondiales et éliminer ces causes. Lorsque, au début de la seconde guerre mondiale, ces mêmes dirigeants ont pris conscience des points faibles du système précédent, ils ont renforcé leur volonté de se servir du monde du travail comme du moyen de réaliser la paix. Si cette conception n'est pas sans faiblesses, il n'en demeure pas moins que les efforts conjoints du salariat, des gouvernements et du patronat ont permis d'atteindre un niveau respectable de prospérité, de paix et de démocratie. A contrario, lorsqu'il n'y a pas de dialogue social et de consultations avec les employeurs et les travailleurs, on ne peut atteindre véritablement ni la prospérité ni la paix, ni la démocratie. Cette session de 2005 de la Conférence, comme d'ailleurs toutes les autres sessions, est l'aboutissement du dialogue social. Elle permet aux représentants des travailleurs d'exhorter leurs collègues du groupe des travailleurs, ainsi que les employeurs et les gouvernements, à trouver des solutions pacifiques à ces maux qui conduisent à la pauvreté, à l'exclusion sociale, à la marginalisation, à la dictature, et même parfois à l'exploitation pure et simple. La durée actuelle de la Conférence, de même que la durée de toutes les conférences et des travaux des diverses commissions de l'Organisation internationale du Travail, doit être considérée comme le moyen conduisant à la réalisation des objectifs que nous avons évoqués, moyen qui ne devrait pas être remis en cause en fonction de cette durée et du nombre des orateurs, particulièrement chez les travailleurs.

En nous présentant à la Conférence, nous pouvons parler de notre action, non pas pour nous mettre en valeur, mais pour bénéficier de l'avis des autres, pour obtenir leur appui moral au sujet des causes qui nous tiennent à cœur et pour parvenir aux compromis qui doivent parfois être faits entre employeurs, travailleurs et gouvernements. Si donc nous appuyons tout appel à une amélioration de notre efficacité, nous tenons à dire qu'un raccourcissement du rapport du Directeur Général ou de la durée de la Conférence ne serait pas le bon moyen de réaliser les objectifs précités. Pour nous, le rapport du Directeur Général vise à engager tous les Membres de l'OIT à contribuer davantage à la réalisation des objectifs de l'Organisation, et nous espérons sincèrement que nous n'aurons pas simplement à débattre de rapports concernant le passé, mais de suggestions relatives à la manière de contribuer efficacement aux efforts tendant à faire du monde un endroit plus propice à la paix, plus productif et plus prospère, étant entendu que la prospérité devrait être partagée plus équitablement.

Notre seconde préoccupation tient à la manière dont la Conférence aborde le rapport de la Commission mondiale. Ce rapport, élaboré par 26 personna-

lités distinguées, nous a été soumis et présenté par le Directeur général. Nous avons donc disposé d'un an pour y réfléchir, et nous espérons que vous serez en mesure, au cours de la présente session de la Conférence, d'exprimer votre avis sur la manière dont le nouveau Conseil d'administration pourrait être à même de se renforcer en adoptant vos suggestions et en prenant les mesures voulues pour appliquer les idées présentées dans le rapport. Le Conseil d'administration, qui approche de la fin de son mandat, a œuvré vigoureusement dans ce sens, mais nous avons été desservis par la pratique consistant pour les gouvernements à adopter des positions différentes, et parfois contradictoires, au sujet des questions relatives à la gouvernance mondiale. Il arrive qu'un ministre du Travail dise une chose au cours de la présente Conférence, puis qu'une chose contraire soit dite ailleurs, comme nous l'avons constaté à Singapour au sujet de la clause sociale. Le monde a commencé à éprouver du scepticisme à l'égard de ce type d'approche à Seattle, après quoi il y a eu des manifestations visant à faire part de l'insatisfaction de l'opinion. Selon nous, l'OlT reste la seule voix du système des Nations Unies qui exprime véritablement l'espoir, et c'est pourquoi nous souhaitons que l'on fasse preuve de plus de cohérence et d'autorité dans nos domaines d'action.

Le premier rapport qui nous est soumis, le rapport 1(A), porte sur la consolidation des acquis. Au cours des trois dernières années, nous avons fait des progrès sensibles dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne le Moyen-Orient, et l'annexe au rapport indique bien qu'un nouveau climat de dialogue est apparu. Notre souhait pour l'avenir est que nos discussions futures soient l'occasion de mieux faire reconnaître le travail accompli par l'OIT, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources supplémentaires pour les régions, particulièrement au sujet du renforcement des capacités.

Pour conclure, je voudrais évoquer la nécessité de réfléchir à la capacité de l'OIT à obtenir des résultats. Nous sommes pleinement conscients qu'il va y avoir bientôt un vote sur nos ressources, et nous espérons que l'on suivra la voie de la discussion préliminaire. Mais nous devons reconnaître que les besoins des pays en développement et des pays d'Europe centrale et orientale sont importants et nombreux.

L'OIT nous a aidé particulièrement à sortir de la pauvreté. La Conférence devrait étudier de nouveaux moyens de nous venir en aide à ce sujet, et la suggestion que nous faisons aujourd'hui, au début de cette session de la Conférence, consiste à faire que les efforts accomplis englobent les points suivants: annulation de la dette, élaboration d'une stratégie de l'emploi, ouverture spéciale des marchés visant à faciliter l'écoulement des produits des pays en développement, éducation et formation (particulièrement en matière de renforcement des capacités) et mise en place des moyens propres à assurer la réalisation des objectifs des pays en développement.

Original arabe: M. EL AMAWY (Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte)

Je remercie le Directeur général de nous avoir donné la possibilité d'examiner les résultats de nos débats sur des rapports précédents. J'espère que ceci sera l'occasion pour nous de renforcer et de développer les instruments de l'OIT. Nous osons espérer que ceci sera dans le droit fil des buts de l'Organisation et tiendra compte des circonstances diverses des pays, notamment à la lumière des défis considérables, auxquels nous devons faire face aujourd'hui, où la dimension sociale n'a pas suffisamment sa place dans des mesures économiques ou commerciales qui font l'objet de négociations.

L'objectif principal à atteindre est celui du travail décent à une époque où le chômage devient le fil conducteur dans l'économie mondialisée. Ce concept est au cœur des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, qui doit attirer l'attention des donateurs sur ces points, et non pas seulement l'attention de l'OIT et des pays en développement, notamment lorsqu'il s'agit d'octroyer des budgets de plus en plus restreints à la coopération technique.

Réduire la pauvreté et l'éradiquer est un problème complexe. Nous espérons que l'agenda du travail décent permettra de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. La Déclaration rend acte de l'importance de l'emploi pour réduire la pauvreté.

Les efforts déployés par l'OIT pour établir des politiques ciblées pour promouvoir l'emploi des jeunes, pour créer des stratégies du travail décent figurent à l'ordre du jour de la Conférence. Nous en sommes très reconnaissants, notamment à une époque où le chômage des jeunes augmente. Quoique qu'il en soit, il faut tenir compte des propres ambitions des jeunes lorsque nous abordons de telles stratégies et il convient également de les intégrer dans les programmes qui les concernent. Le gouvernement égyptien confère une attention toute particulière à l'emploi des jeunes par le biais de mécanismes nouveaux qui sont en mesure de répondre aux exigences de notre époque. Nous participons actuellement au réseau de l'emploi des jeunes qui a pour but de reproduire les succès d'expériences existant dans les différents pays.

Dans le contexte de la violence et de la destruction prévalant dans le monde, nous constatons que le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés attire notre attention sur la tragédie vécue par le peuple palestinien dans le cadre de la période d'immigration et de colonisation des Territoires occupés, et la continuation de construction du mur de séparation, constituent une violation des résolutions de l'Assemblée générale et de l'avis de la Cour internationale de Justice.

Outre les pratiques d'Israël, des violations ont entraîné des dommages à l'économie des Palestiniens et ont sapé la productivité du travail et augmenté la pauvreté dans ce pays. L'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations internationales, notamment celles qui sont concernées par les droits de l'Homme doivent assumer leur responsabilité et défendre les droits des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés. Il convient de renforcer le Fonds palestinien pour l'emploi et d'augmenter l'appui financier à partir de ressources extrabudgétaires.

Enfin, j'aimerais remercier l'OIT et son Directeur général et mes remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont préparé ce rapport. Je les remercie des efforts déployés pour défendre les droits des travailleurs dans les territoires arabes occupés, et ce, conformément aux résolutions internationales pour parvenir à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Original espagnol: M. MORALES CARTAYA (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba)

Nous avons été invités à participer à cette 93^e session de la Conférence de l'OIT pour réfléchir ensemble à la façon de consolider les progrès et d'aller de l'avant.

Cuba attire tout d'abord l'attention sur le fait que, avec très peu de ressources, on aurait pu faire plus que ce qui a été réalisé eu égard aux quatre piliers du travail décent.

Grâce à la résistance de notre peuple, nous comptons aujourd'hui parmi nos conquêtes sociales le plein emploi et la sécurité sociale pour tous les Cubains, sans pour autant renoncer à notre vocation de solidarité à l'égard des autres peuples frères d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes représentés ici.

L'emploi des jeunes a été non seulement possible mais aussi fondamental. Nous avons prêté une très grande attention à Cuba à l'éducation, à la formation, à l'apprentissage, ce qui a fait du capital humain la ressource principale du pays.

Tous les jeunes du pays ont le droit d'accéder à des études, même au niveau universitaire et à les mener à terme. L'Etat leur garantit un emploi digne et productif. Aucun enfant n'est amené à travailler pour pouvoir survivre. De nouveaux programmes sociaux ont été mis en place pour améliorer la culture générale et la qualité de la vie de la population. Ils favorisent la création d'emplois pour les jeunes et la poursuite d'études supérieures.

Cela explique le travail remarquable que font plus de 33 000 collaborateurs cubains parmi lesquels surtout des médecins, des instituteurs et des entraîneurs sportifs dans 106 pays. Nous avons aussi pu former gratuitement plus de 18 000 jeunes venus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, et provenant même de certains secteurs défavorisés des Etats-Unis.

La participation sociale des femmes cubaines a été essentielle pour les buts que nous avons atteints. Très nombreuses à accéder à l'éducation et à la culture, elles représentent maintenant 44 pour cent de la population active de l'économie, et plus de 66 pour cent de la main-d'œuvre qualifiée. La loi confère à la mère de famille qui travaille un congé de dix-huit semaines et après la période d'allaitement, les parents décident celui des deux qui percevra les prestations sociales nécessaires pour s'occuper de l'enfant pendant sa première année de vie.

La société cubaine qui se construit traverse une nouvelle étape, marquée par la détermination de consolider et de défendre les acquis sociaux.

Il est très important de souligner parmi les mesures importantes qui ont été prises, la décision récente de doubler le salaire minimum et multiplier par trois la pension minimum de sécurité sociale, qui bénéficie à plus de 3 602 000 cubains touchant les revenus les plus bas.

Notre modeste expérience montre qu'il importe de disposer de programmes nationaux en matière d'emploi, mais ce qui est essentiel pour assurer la lutte contre le chômage croissant c'est une volonté politique tripartite pour que ces programmes deviennent une réalité dans chaque pays. L'OIT pourrait faire œuvre extrêmement utile si elle pouvait influer sur les pays industrialisés afin qu'ils mettent à la disposition des pays pauvres – dont les ressources ont été pillées – les ressources dont ils ont be-

soin. Cela donnerait une impulsion sans précédent à la lutte contre le chômage, assurerait une meilleure couverture sociale, et permettrait de lutter contre la faim, contre le SIDA et contre la pauvreté.

C'est ensemble que nous parviendrons à lutter pour améliorer le fonctionnement et les méthodes de travail des différents organes et de la Conférence de l'OIT, renforcer le tripartisme et l'application des recommandations et des conventions pour que l'OIT soit plus efficace et plus démocratique.

Je voudrais ici rappeler l'appui inébranlable de Cuba à la lutte des travailleurs dans les territoires arabes occupés et notre appui sans limite à tous ceux qui luttent pour l'avènement d'un monde meilleur

Original portugais: M. BERZOINI (Ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil)

C'est avec une immense satisfaction que nous saluons le Directeur général pour son rapport à la Conférence, qui nous inspire et nous stimule avec une systématisation très claire de toutes les dimensions et stratégies et de tous les objectifs que nous devons poursuivre pour une mondialisation des intérêts de l'humanité et pas seulement des marchés.

Le gouvernement du président Lula partage ces objectifs car il a, entre autres, pour objectifs une «insertion sociale par le travail» et une «croissance respectueuse de l'environnement, avec la création d'emplois et de revenus».

C'est pourquoi nous appuyons avec enthousiasme les efforts déployés par l'OIT pour «faire du travail décent un objectif mondial», en encourageant des formes viables de travail pour tous.

C'est exactement ce que propose le président Lula, lorsqu'il assigne comme priorité absolue à son gouvernement la lutte contre la faim et la pauvreté, au moyen de mécanismes favorisant l'aide financière aux exclus, la création d'emplois et de revenus, l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la protection sociale et le développement de l'économie solidaire, du microcrédit et de la formation professionnelle. Nous savons cependant que sans un meilleur équilibre du commerce international, les pays qui luttent pour vaincre les inégalités et la pauvreté ne pourront atteindre pleinement leurs objectifs.

Nous considérons que l'application effective des normes internationales du travail est une composante essentielle de la promotion du travail décent et de la justice sociale et économique. C'est pourquoi nous félicitons le Directeur général de l'élaboration du rapport global, qui porte sur la lutte contre le travail forcé. Nous recevons les allusions positives aux efforts déployés par le gouvernement brésilien dans ce domaine comme une incitation à poursuivre notre lutte. Nous restons fermes dans notre engagement d'éradiquer, d'ici la fin de 2006, le travail forcé – qui reste exceptionnel dans notre pays mais, s'il affecte un seul être humain, il est intolérable. Je considère qu'il est crucial que l'OIT maintienne le même niveau de coopération sous toutes ses formes pour que nous puissions, dans le cadre de ce partenariat dont les résultats positifs sont visibles, atteindre le résultat souhaité.

Grâce à cette approche intégrée des politiques économiques et sociales, notre gouvernement a pu créer 92 000 nouveaux emplois par mois, avec une croissance annuelle de 4,9 pour cent de l'économie et de plus de 6 pour cent des emplois du secteur formel. Nous luttons pour surmonter la tragédie du

travail qui s'est produite entre 1992 et 2002, lorsque la part du travail dans le revenu national a baissé de près de 10 pour cent et que le déficit de création d'emplois dans le secteur formel a atteint 10,5 millions d'emplois. En deux ans et quatre mois de gouvernement, nous avons créé 2,7 millions d'emplois formels.

Dans ce contexte, il vaut la peine de mentionner la priorité que le gouvernement brésilien accorde à la promotion de l'emploi décent pour les jeunes travailleurs. Le Brésil est un pays jeune, qui a confiance dans la force de ce segment important qui représente 20 pour cent de la population du pays. Les jeunes sont le miroir de notre avenir et la consolidation de notre développement économique et social dépend d'eux. Investir dans la population jeune est créer les conditions nécessaires pour rompre le cercle vicieux de la reproduction des inégalités, qui est si courant dans les pays en développement.

Dans cette perspective, le gouvernement du président Lula a créé le Groupe interministériel de la jeunesse qui cherche à identifier les voies à suivre et à élaborer une politique nationale pour les jeunes.

Dans cet objectif également, le Brésil s'est associé au Réseau pour l'emploi des jeunes en tant que l'un des 11 pays qui dirigent ce réseau. Le gouvernement brésilien souhaite faire part à la communauté internationale des résultats positifs et des difficultés de ce projet, et contribuer ainsi à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement qui concerne la nécessité de fournir aux jeunes un travail digne et productif.

Cette politique de promotion des emplois est conjuguée à des efforts déterminés et constants pour combattre toutes les formes de discrimination. Il nous paraît important que les Etats considèrent dans leur programme la perspective de l'égalité entre hommes et femmes, celle de l'égalité entre les races, l'univers des minorités, les personnes atteintes du VIH/SIDA, la population ayant des besoins particuliers et également la question de l'orientation sexuelle.

C'est pourquoi nous nous félicitons des paroles sincères et courageuses du Directeur général lorsqu'il s'est référé au budget de l'Organisation, laquelle, permettez-moi de le souligner, compte parmi ses principaux objectifs la promotion de la paix sociale

Le Brésil a appuyé la restructuration du budget entreprise par le Directeur général. Nous comprenons qu'un budget fondé sur des objectifs stratégiques permet une utilisation plus efficace des ressources disponibles, qui, comme nous le savons, sont bien maigres face aux grands défis que présentent à l'Organisation les inégalités sociales et régionales. C'est pourquoi, malgré toutes les restrictions financières que nous connaissons, le gouvernement brésilien a appuyé la croissance réelle du niveau du budget de l'OIT.

Nous nous engageons à maintenir notre appui à l'OIT, pour tenter de renforcer son rôle dans le système international.

Dans cet objectif, je répondrai aux questions soulevées par le Directeur général en suggérant comme l'une des principales tendances actuelles la discussion sur la journée de travail du point de vue de la compétitivité dans le processus de mondialisation. Enfin, que ce soit au sein du MERCOSUR, de l'Union européenne ou dans une autre partie du monde, ce thème, malgré les controverses entre les employeurs et les travailleurs et au sein d'un même pays, peut en venir à représenter un facteur de promotion de la compétitivité, de l'intégration et de l'équité dans la répartition des extraordinaires gains de productivité obtenus par l'humanité au cours des dernières décennies. Nous comprenons que l'OIT peut et doit être un catalyseur des tendances à la réduction de la journée de travail, en respectant les différentes étapes de la productivité des économies nationales, tout en laissant aux travailleurs de tous les pays plus de temps pour l'éducation, le loisir et la vie de famille, ce qui sera également positif pour la productivité et la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Nous espérons que, à la fin de nos travaux le 16 juin, nous aurons deux nouvelles conventions et deux nouvelles recommandations concernant respectivement le secteur de la pêche et celui de la santé et de la sécurité au travail. Le gouvernement brésilien est favorable à l'adoption de ces instruments en vue de promouvoir de meilleures conditions de travail ainsi qu'une plus grande transparence dans la concurrence entre les employeurs.

L'OIT peut compter sur le Brésil, de la même manière que nous savons que nous pouvons compter sur l'OIT. Ce forum unique de négociation tripartite est la preuve vivante que le dialogue social est une façon plus efficace d'atteindre le développement avec des garanties individuelles et la justice sociale. C'est pourquoi nous avons adopté au Brésil, pour toutes les questions importantes pour le marché du travail, le mécanisme tripartite de consultation et de dialogue, qui préserve l'autonomie de chaque acteur social et qui permet très souvent la compréhension.

Original arabe: M. AL ALAWI (Ministre du Travail du Bahreïn, s'exprimant au nom des Etats du Conseil de coopération du Golfe)

J'ai le plaisir d'intervenir au nom du Conseil de coopération du Golfe, qui comportent les Emirats arabes unis, le Bahreïn, le Royaume d'Arabie Saoudite, le Sultanat d'Oman, le Qatar, le Koweït et la République du Yémen.

Je souhaiterais remercier le Directeur général du Bureau International du Travail, ainsi que le Conseil d'administration pour les efforts qu'ils ont déployés pour élaborer ces rapports dont nous sommes saisis.

Le travail décent est au coeur de leurs préoccupations et représente un objectif mondial. J'aimerais souligner l'importance des programmes nationaux, régionaux et mondiaux à cet égard. Nous souhaiterions déclarer que nous apprécions les efforts déployés par le Directeur général et le Conseil d'administration qui ont conduit l'Organisation à la mise en œuvre de programmes très importants pour en faire une organisation pionnière et influente dans la mise en œuvre des droits fondamentaux des travailleurs. Le Directeur général a joué un rôle de premier plan dans la réalisation de ces objectifs. Il a déployé de nombreux efforts et transformé ces efforts en actes et résultats concrets. Il a octroyé une importance considérable à la mise en œuvre des programmes qui sont indispensables à la réalisation des objectifs et répondent aux attentes des partenaires sociaux.

Les Etats Membres du Conseil de coopération du Golfe, vu leur adhésion à la Déclaration de Philadelphie, partagent le même objectif, à savoir la défense de la dignité et le droit des personnes dans le monde entier. Ils visent, dans le cadre de leurs programmes, à garantir un niveau de vie digne dans le monde entier. Les pays du Conseil de coopération du Golfe ont également accordé de nouvelles possibilités et davantage d'égalité aux femmes.

Des mesures importantes ont été prises par le Koweït récemment pour octroyer aux femmes des droits politiques, le droit d'éligibilité et d'élection, ce qui a permis aux femmes d'acquérir de nouveaux avantages dans les pays du CCG.

Nous œuvrons à l'élaboration de plans ambitieux pour renforcer les capacités et perfectionner les qualifications et les compétences afin de mettre en œuvre des idées novatrices.

Nous nous félicitons du rapport annuel présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et des droits fondamentaux au travail et de ce que nos pays ont réussi à mettre en œuvre en matière de modernisation de la législation du travail.

Dans les pays du CCG, nous sommes parvenus à un meilleur dialogue entre les partenaires sociaux.

Le Bahreïn a pris des mesures, sous la direction de l'émir du Bahreïn, pour renforcer les syndicats. Une décision a été établie autorisant l'exercice à plein temps des activités syndicales pour mettre en œuvre les objectifs des syndicats. Dans le Sultanat d'Oman, nous avons pris un certain nombre de mesures en faveur des travailleurs. Nous avons prêté notre appui aux syndicats aux différents niveaux.

Nous réaffirmons ici l'importance d'accroître les possibilités pour les pays du CCG de bénéficier des programmes d'assistance technique fournis par l'OIT dans le cadre de la coopération bilatérale. Ces dernières années, nous avons mis en œuvre une coopération avec différents pays à divers niveaux. Je voudrais particulièrement mentionner l'appui technique que l'OIT nous fournit, par exemple par le biais du bureau régional de Beyrouth dirigé par M. Taleb Rifai, son directeur régional.

J'aimerais saisir cette occasion pour mentionner le fait que le Directeur général a élaboré un rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Il a également fait un rapport sur le fonctionnement du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et nous estimons que la communauté internationale devrait faire plus pour mettre un terme à l'occupation des territoires arabes occupés depuis 1967.

Ceci devrait permettre au peuple palestinien de créer un Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale.

J'aimerais dire une fois de plus que les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe insistent beaucoup sur la mise en œuvre des divers programmes de l'Organisation dans notre région.

Original anglais: M. WANG (Vice-ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chine)

Le rapport du Directeur général du BIT propose une analyse extrêmement détaillée de la situation qui prévaut à l'heure actuelle ainsi que des défis qui sont lancés à la communauté internationale du travail. Il expose les plans de travail de l'Organisation et la direction de ses futures activités. Tout son rapport est clair et permet de voir les mesures à prendre en vue d'une réforme de la Conférence internationale du Travail.

La paix, le développement et la coopération sont devenus des sujets importants dans le monde d'aujourd'hui. Cette année marque le 60^e anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale. Il y a un proverbe chinois qui dit que les événements

passés, s'ils ne tombent pas dans l'oubli, sont les meilleurs professeurs pour l'avenir. Nous pensons que la paix est la garantie fondamentale du développement, et que ce dernier est à son tour le fondement de la paix et de la coopération, la voie d'accès à une paix durable et à un développement commun.

L'OIT est l'une des plus anciennes institutions spécialisées du système des Nations Unies; en plus de quatre-vingt ans d'histoire, elle n'a pas relâché ses efforts et a contribué sans relâche à la cause de l'égalité sociale et à la cause de la paix internationale. Le concept de travail décent, les quatre objectifs stratégiques visant à faire de ce concept une réalité concrète, les mesures mises en place pour éradiquer la pauvreté et mettre en place une mondialisation juste sont maintenant connus dans le monde entier et ont obtenu le soutien de tous les membres de l'Organisation. Il est vrai que le travail décent et une mondialisation juste représentent une aspiration commune aux travailleurs du monde entier. Il est donc très important pour tout progrès économique et social, et tous les gouvernements devraient s'attacher à en faire leur principal objectif.

Pour les pays en développement, la clé du travail décent réside dans la promotion du plein emploi et de l'emploi productif et dans l'amélioration des conditions de travail pour les travailleurs relativement désavantagés sur le marché de l'emploi. Il convient d'assurer à ces derniers un bon niveau de sécurité sociale et de leur garantir le respect et la protection de leurs droits fondamentaux au travail.

Pour y parvenir, les pays en développement doivent avancer en tenant compte de la spécificité de leur situation, élaborer des politiques économiques et sociales adaptées à leurs besoins, s'attacher à promouvoir l'emploi productif, à éradiquer la pauvreté, se doter des capacités nécessaires pour assurer eux-mêmes leur développement, et poursuivre les objectifs du travail décent.

Les pays développés devraient quant à eux tenir compte des intérêts de l'humanité toute entière au lieu d'essayer de restreindre les avantages comparatifs des pays en développement; ils devraient également se soucier davantage des besoins des pays en développement et leur proposer un soutien technique accru de façon à ce que tous puissent bénéficier de cette coopération et progresser sur la voie du dé-

veloppement durable.

L'OIT devrait également faire de la promotion de l'emploi un objectif prioritaire pour éradiquer la pauvreté et assurer les conditions du travail décent. L'Organisation devrait rester en phase avec l'époque et œuvrer à sa propre réforme, établir des plans de coopération en tenant compte de la diversité des niveaux de développement et des systèmes selon les pays et les régions. Il faut qu'elle aide les pays membres, en particulier les pays en développement, à améliorer leurs capacités à mettre en œuvre l'Agenda pour le travail décent, contribuant de la sorte à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à la mise en place d'une plus grande équité et d'une plus grande justice sociale.

Confronté aux défis suscités par la mondialisation, le gouvernement chinois a saisi cette occasion pour formuler et mettre en œuvre des politiques de l'emploi actives; il s'est notamment attaché à améliorer l'ensemble des régimes de sécurité sociale et a mis en place un mécanisme d'ajustement des relations professionnelles axé sur les normes du travail, les contrats de travail, les règlements des conflits professionnels.

Toutes ces mesures visant à bâtir une société harmonieuse ont effectivement protégé les droits et intérêts des travailleurs. En tant que pays en développement la Chine a déjà pris conscience, d'après l'expérience qui a été la sienne en la matière, que pour maintenir un développement équilibré entre la société et l'économie il faut donner la priorité aux hommes et adopter une approche scientifique face au développement par le biais de mesures globales, équilibrées et durables. Nous devons nous développer nous-mêmes en vue d'assurer le plein développement de l'homme en protégeant les intérêts fondamentaux des travailleurs et en permettant à tous de partager les fruits de ce développement. Il faut parvenir à équilibrer réformes et stabilité sociale, en veillant à ce que l'intensité des réformes et le rythme de développement soient compatibles avec la capacité de la société à s'adapter à la vitesse des mutations pour parvenir à un progrès économique et social solide.

La mondialisation est un processus qui présente de grands risques de crises et de conflits. Les peuples du monde entier aspirent au maintien de la paix, au renforcement de la coopération et à la concrétisation d'un développement durable pour tous. Unissons nos efforts pour assurer le développement économique et social équilibré tel qu'envisagé dans la Déclaration du millénaire et que cela permette à chacun d'entre nous de bénéficier d'une mondialisation juste.

Original anglais: M. KYRYLENKO (Ministre du Travail et de la Politique sociale, Ukraine)

Permettez-moi d'emblée de remercier le Directeur général, M. Somavia, de son rapport extrêmement important. Je voudrais également saluer cette assemblée éminente, à l'occasion de l'ouverture de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail; au nom de la délégation ukrainienne.

Le nouveau gouvernement démocratique de l'Ukraine a élaboré un programme d'activités en faveur de la population qui correspond aux objectifs stratégiques de l'OIT et vise à garantir le bien-être de tous les Ukrainiens.

Le nouveau gouvernement est en fonction depuis un peu plus de cent jours et je voudrais simplement mentionner deux faits. Les dépenses sociales inscrites au budget de l'Etat pour 2005, telles qu'amendées par le nouveau gouvernement de l'Ukraine, représentent 82 pour cent. Dans le courant de cette année, le salaire minimum sera augmenté à trois reprises de 40 pour cent.

Un des principaux programmes du Président de l'Ukraine, Victor Yuschenko, vise la création de cinq millions d'emplois en l'espace de cinq ans et devrait ainsi garantir une croissance de l'emploi au profit de la population ukrainienne. En vue de réaliser cet objectif ambitieux, le gouvernement, en collaboration avec les partenaires sociaux, élabore actuellement un nouveau programme de l'emploi. Nous sommes fermement convaincus que la mise en œuvre du nouveau programme pour l'emploi jettera les bases solides nécessaires pour mener à bien les réformes sociales et bien préparer le marché du travail et la population active ukrainienne dans la perspective d'une adhésion à l'OMC ainsi qu'à l'Union européenne.

Le gouvernement actuel respecte les droits de l'homme fondamentaux dans le domaine du travail

et plus particulièrement le droit des employeurs et des salariés à s'organiser. Dans ce contexte, je voudrais exprimer la reconnaissance du gouvernement ukrainien à la mission de l'OIT en Ukraine, représentée par MM. Tapiola et Buttler, ainsi qu'à la mission conjointe FSM/CISL/CMT qui s'est rendue dans notre pays au début de cette année.

Aujourd'hui, je puis affirmer que leurs recommandations ont été prises en considération par le gouvernement ukrainien en vue de la mise en œuvre de mesures importantes propres à prévenir toute violation par quiconque du principe de la liberté

syndicale en Ukraine.

Il convient de mentionner à cet égard que le gouvernement, après avoir consulté les syndicats, a élaboré un projet de loi régissant les conflits juridiques liés à la légalisation des syndicats, qu'il soumettra prochainement au Parlement ukrainien.

La coopération entre l'Ukraine et l'OIT s'étend également à d'autres domaines; pour sa part, l'Ukraine souhaite développer encore certains types de coopération avec l'OIT et espère pouvoir compter avant tout sur une assistance technique active.

Aussi, compte tenu de la ratification des conventions nos 81 et 129 par le Parlement de l'Ukraine, nous sollicitons de l'OIT une assistance technique et un soutien consultatif pour réformer l'inspection du travail ukrainienne, conformément à ces conventions que nous avons à présent ratifiées.

D'un point de vue stratégique, l'Ukraine préconise le renforcement du rôle international de l'OIT pour donner une orientation sociale au processus de mondialisation et mettre en œuvre les Objectifs du développement pour le Millénaire des Nations Unies.

C'est un immense plaisir que d'avoir eu l'occasion de faire cette brève déclaration au nom du nouveau gouvernement démocratique de l'Ukraine devant une aussi éminente assemblée.

Original anglais: M. MENDOZA (travailleur, Philippines)

Je félicite le Directeur général ainsi que le Secrétariat du travail investi dans l'élaboration du rapport qui décrit bien les activités extrêmement complètes et souvent difficiles de l'OIT.

La mondialisation, ce prétendu nouvel ordre économique mondial, a été difficile pour la génération actuelle de travailleurs. L'Agenda pour le travail décent, s'il est véritablement mis en œuvre par les partenaires sociaux, contribuera considérablement à atténuer l'injustice qu'entraîne la concurrence acharnée entre entreprises et entre pays.

Aux Philippines, les employeurs et les travailleurs et le ministère du Travail se sont engagés à atteindre l'objectif lié à la promotion du travail décent. Les questions soumises à la Conférence de cette année correspondent parfaitement à notre objectif de travail décent pour les travailleurs. La sécurité et la santé au travail représentent un droit fondamental de l'homme. Pour les travailleurs c'est aussi sacré que le droit au travail et à une rémunération équitable

Cependant, à notre époque où le profit semble être une fin en soi justifiant tous les moyens, les questions de sécurité et de santé sont souvent négligées.

Nous devons changer les cultures et notre façon de voir la sécurité et la santé au travail.

Les chiffres sont effrayants. Deux cents soixante dix millions d'accidents, deux millions de décès liés au travail, 160 millions de cas de maladies professionnelles. D'abord et avant toute chose il nous faut

favoriser une prise de conscience et inspirer nos mandants afin qu'ils s'attaquent sérieusement aux problèmes de la sécurité et de la santé.

Les questions de sécurité ou de santé ne doivent pas être considérées comme un simple corollaire, comme une simple conséquence du travail, mais comme un droit et une responsabilité.

Les mandants doivent également assurer une vie meilleure aux jeunes d'aujourd'hui et de demain. Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, il y a plus de 88 millions de jeunes hommes et femmes qui sont au chômage.

Malgré les ressources très importantes existant dans le monde d'aujourd'hui, une part importante de la ressource la plus précieuse de notre monde, à savoir les jeunes, reste inutilisée. Quatre vingt cinq pour cent de ces jeunes vivent dans des pays en développement et 60 pour cent en Asie.

L'OIT et ses mandants doivent s'attaquer à cette bombe sociale à retardement. Nous devrions tous nous concentrer sur l'atténuation de la pauvreté et les programmes de développement afin de pouvoir intégrer tous ces jeunes chômeurs en leur donnant des emplois décents et d'autres opportunités économiques.

Il est tout aussi important de traiter des problèmes des travailleurs dans le secteur de la pêche. Partout dans le monde, les pêcheurs travaillent dans des conditions extrêmement difficiles en dépit des progrès de la technologie. Ils évoluent chaque jour dans des conditions difficiles au péril de leur vie.

Nous devons être conscients du fait qu'aucun développement véritable n'est possible tant que les travailleurs ne peuvent pas exercer librement leurs droits.

Original espagnol: M. MENDEZ (employeur, Argentine)

J'ai l'honneur d'intervenir devant cette assemblée en tant que président de l'Union des industries d'Argentine et je représente donc l'ensemble des employeurs de mon pays.

J'interviens avec l'intime conviction que la croissance économique, l'investissement et la compétitivité peuvent uniquement exister dans un contexte de démocratie politique respectueux des droits individuels, en particulier le droit à la propriété et le droit à l'initiative privée, naturellement assortis des principes et droits fondamentaux au travail et d'un cadre politique apte à promouvoir le développement social et une société qui vive dans la dignité, basée sur les valeurs de l'éducation et du travail.

L'OIT représente pour nous, en Argentine, un axe de notre vision stratégique. Je le dis avec la conviction de quelqu'un qui pense que, si la croissance économique et le modèle social ne sont pas mis en place de façon harmonieuse, le résultat obtenu ne pourra pas durer.

Les échecs, les hauts et les bas dans nos réalités économiques et politiques ne font que confirmer ce que je viens de dire.

C'est la raison pour laquelle, nous, les employeurs argentins, pensons que le redressement, en 2002, après la crise argentine, qui a occasionné une telle récession et de telles pertes d'emplois et d'entreprises, a été le fruit de la détermination politique à préserver le système démocratique et de la conviction citoyenne quant à la nécessité de mettre en tête de liste des priorités l'harmonisation des objectifs économiques, sans perdre de vue les secteurs les plus vulnérables de la société et avec une vision qui corresponde à celle de la communauté interna-

tionale qui, au-delà des tensions entre les intérêts divergents, ont permis de négocier la dette extérieure, de maintenir le commerce international et de retrouver la confiance, condition sine qua non pour l'investissement.

Nous sommes maintenant face à une nouvelle réalité et à des attentes nouvelles par rapport à celles de l'Argentine de 2001. Il y a un certain nombre de problèmes qui se posent, mais pas d'une ampleur

telle qu'ils ne puissent être réglés.

L'ensemble des citoyens, le gouvernement, les entrepreneurs, les travailleurs et tous les secteurs, qui font l'opinion publique nationale et sont donc à l'origine de l'action publique, doivent unir leurs efforts pour réinsérer l'Argentine dans le concert mondial, faire décoller définitivement l'économie et œuvrer à la réinsertion économique et sociale des exclus d'aujourd'hui.

Si nous en sommes capables, notre pays retrouvera un destin. Si nous parvenons à oublier nos antagonismes et à dépasser nos querelles idéologiques pour imposer le chantier de la sécurité sociale et des projets concrets, il ne fait aucun doute que le che-

min sera plus facile.

Pendant plusieurs décennies, dans la vision des entrepreneurs argentins, l'OIT était simplement un lieu où l'on débattait de normes qui trouvaient leur expression à travers différentes dispositions nationales.

Certaines étaient réalisables, d'autres n'étaient pas viables, en particulier pour la petite et moyenne en-

treprise.

C'est avec plaisir que nous assistons aujourd'hui à une mutation qui reflète une vision plus réaliste des problèmes du monde du travail. C'est dans ce contexte que nous avons besoin d'articuler notre demande.

En Amérique latine, de façon générale, et dans notre pays, nous avons besoin d'une OIT active, vigoureuse, attentive aux réalités d'un monde en mutation, à la nécessité d'adapter les technologies de production et l'organisation du travail, aux revendications sociales qui vont croissantes et à la dualité entre le monde formel et le monde informel du travail.

Une vision limitée ou restrictive ne peut qu'entraîner des contradictions de politique économique et sociale qui condamneraient notre pays à

jamais au sous-développement.

C'est pourquoi nous apprécions les différentes mesures mises en œuvre par l'Organisation à ce jour. Nous insistons sur le fait qu'il y a un plus grand besoin d'assistance sur le terrain pour la mise en œuvre des moyens requis en fonction des réalités nationales ou régionales, même au sein de nos pays, en fonction de leurs particularités géographiques et historiques.

Il n'y a pas de formule unique qui permette de régler tous les problèmes, quels que soient le vécu,

l'expérience et les perspectives.

Dans notre pays, l'entrepreneur est attaché à cette vision. Nous reconnaissons les efforts déployés par le gouvernement et par les travailleurs pendant la crise. Aujourd'hui, les politiques publiques tendent à souligner une fois de plus l'importance d'un marché interne, vigoureux, spécialisé, technologiquement «à jour» et offrant des possibilités à nos propres travailleurs.

En définitive, il nous faut concilier nos intérêts de manière à promouvoir la croissance et l'emploi. Une société ne saurait être démocratiquement viable

si elle ne l'est pas aussi sur le plan économique et social. Pour cela, c'est l'OIT la référence et c'est son défi.

Nous, les entrepreneurs argentins, sommes convaincus que le dialogue social et le tripartisme sont des atouts dans la quête et la définition de cette voie.

Nous savons gré à l'OIT pour l'appui apporté à l'Argentine dans les moments les plus difficiles de notre crise aussi inexplicable qu'impressionnante.

Nous espérons que c'est cet esprit qui présidera aux efforts de l'Organisation pour nous aider à préparer un avenir meilleur.

Original anglais: M. POLANČEC (Vice-premier Ministre, Croatie)

Le fait que l'OIT préconise et défende la justice sociale, la dignité du travail et une mondialisation plus humaine, nous donne pour responsabilité de mettre en œuvre et de respecter ses conventions et recommandations dans nos pays respectifs.

A cet égard, je salue le rapport du Directeur général qui doit nous aider à orienter nos activités futu-

res.

La République de Croatie a accepté et applique la quasi-totalité des conventions des Nations Unies relatives à la protection des droits de l'homme et en particulier celles qui ont trait à la protection des droits de l'enfant. En fait, nous avons examiné récemment le rapport présenté par le médiateur pour l'enfance au Parlement croate. Toutes les parties étaient d'avis que des progrès importants avaient été faits à cet égard, mais nous avons néanmoins tiré la conclusion que nous ne devons pas nous satisfaire des résultats obtenus et que nous devons continuer à œuvrer de concert pour arriver au meilleur résultat possible.

Il est un fait que la mondialisation a atteint l'ensemble de notre planète et les défis qu'elle représente sont immenses. La République de Croatie considère que ces défis sont pour elle l'occasion d'améliorer sa législation dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne pour l'ajuster aux normes sociales des Etats démocratiques. Nous voudrions nous joindre à ceux qui veulent affronter la mondialisation du capital à partir d'Etats providence bien réglementés. Nous souhaitons un système juste, ancré dans des valeurs et des principes humains de concurrence susceptibles d'apporter plus de bien-être et de justice à tous les peuples du monde.

La République de Croatie considère que c'est également pour elle l'occasion de réglementer les relations internes sur le marché du travail, d'encourager la croissance économique et l'emploi et d'accroître la contribution des travailleurs dans la dignité.

C'est précisément pour toutes ces raisons que le rapport *Une alliance mondiale contre le travail forcé* fait ressortir une autre anomalie du XXI^e siècle, à savoir que le travail effectué dans des conditions d'une difficulté inacceptable s'étend dans des pro-

portions inquiétantes.

Que des êtres humains soient contraints à se laisser exploiter contre leur volonté sous la menace de représailles, voilà qui ne peut que nous préoccuper, voire nous horrifier. Mais cela appelle en même temps une réaction de notre part. C'est donc précisément une action mondiale à laquelle la Croatie souhaite s'associer, une alliance mondiale contre le travail forcé, conformément à l'appel lancé par la Conférence. La Croatie traverse une période de transition pour rejoindre les démocraties développées et redoublera d'efforts pour renforcer son cadre législatif institutionnel afin d'éliminer tout danger de toute forme de travail forcé, en particulier la forme la plus grave, à savoir le travail forcé des enfants.

En même temps, nous nous proposons de contribuer à la poursuite des efforts en vue de l'élimination de la pauvreté, de la discrimination, de la marginalisation sociale et du trafic d'êtres humains en défendant le droit de tout être humain de vivre dans la dignité et dans la liberté.

La République de Croatie s'associe aux efforts déployés par l'OIT pour encourager les pays à concrétiser cette vision pour un monde meilleur pour l'humanité toute entière.

Original anglais: M. HJORT FREDERIKSEN (Ministre de l'Emploi, Danemark)

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Directeur général, le Président du Conseil d'administration ainsi que le personnel du BIT pour la préparation de cet événement majeur qu'est la Conférence.

Dans son rapport, le Directeur général a fait le bilan des résultats qui ont été obtenus tout en parlant des défis que nous sommes appelés à relever. Les défis mentionnés dans le rapport sont reconnus dans le monde entier, ce sont la nécessité de créer des emplois et de faire en sorte que les entreprises disposent de la main d'œuvre dont elles ont besoin et la nécessité de créer une sécurité sociale en collaboration avec les partenaires sociaux.

Au Danemark nous travaillons pour promouvoir ce que nous appelons le modèle de flexisécurité, c'est à dire la flexibilité associée à la sécurité. La version danoise de la flexisécurité fonctionne comme une sorte de contrat entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. La flexisécurité ne fonctionne pas à moins que toutes les parties qui sont concernées ne l'acceptent.

Un des aspects de ce contrat est la flexibilité de l'emploi et des règles de licenciement parce que des règles flexibles permettent aux employeurs de licencier facilement les travailleurs lorsque l'activité économique ralentit et de recruter facilement de nouveaux travailleurs lorsqu'elle reprend.

L'autre aspect de ce contrat est l'obligation de garantir une sécurité aux salariés. Cette sécurité se traduit par des avantages et par des indemnités qui sont versées aux chômeurs quel que soit le revenu d'activité du conjoint.

Le système de flexisécurité offre donc une large couverture en matière de sécurité sociale qui tout en permettant aux employeurs de trouver la maind'œuvre nécessaire et aux salariés de trouver des emplois qui leur conviennent.

Grâce à ce système, le marché du travail danois est très souple. Il est relativement simple de licencier un salarié au Danemark et personne n'y trouve à redire car le système prévoit des indemnités de chômage très élevées et s'accompagne d'une politique active du marché du travail. Par conséquent le marché du travail danois se caractérise par une rotation rapide des emplois et par un très grand dynamisme. J'en veux pour preuve le fait que, pour une population d'environ 5 millions de personnes, nous avons environ 2,1 millions d'emplois, c'est-à-dire qu'environ huit cent mille personnes changent d'emplois chaque année.

Comme je l'ai dit, le dialogue social fonctionne bien au Danemark. Pour dire les choses simplement, il y a vingt ans, la collaboration entre les partenaires sociaux tournait autour du mode de fractionnement de l'économie danoise. Aujourd'hui, la question est réglée et nous pouvons par conséquent nous concentrer sur les initiatives et les politiques nécessaires.

Le dialogue est également important compte tenu de la mondialisation et des exigences qu'elle pose indirectement parce ce qui est de l'organisation de notre système de sécurité sociale et de l'apprentissage tout au long de la vie, aspects à long terme ce qui est fondamental pour la main d'œuvre à l'ère de la mondialisation.

Au sein de l'Union européenne, on se concentre sur ce qu'on appelle la stratégie de Lisbonne. Les points forts du Danemark sont sa situation de l'emploi et la qualité de sa main-d'œuvre. Par rapport à d'autres pays européens, le taux d'activités des femmes est élevé au Danemark. Quant aux problèmes que nous rencontrons, ils concernent l'intégration des minorités ethniques, le passage de l'école à la vie active, qui devrait être plus rapide et le maintien des travailleurs d'âge mûr dans le marché du travail.

Le Danemark n'est pas favorable à un modèle unique pour tous pour ce qui est de l'organisation du marché du travail, que ce soit sur le plan européen ou sur le plan mondial. Le Danemark soutient les efforts déployés par l'OMC en vue d'une plus grande liberté marché. Un meilleur accès au marché pour les pays en développement peut contribuer à la croissance et à l'emploi. Au cours des dix dernières années, le volume du commerce international a doublé en même temps que des pays tels que la Chine et l'Inde devenaient plus prospère.

Pendant une visite effectuée en Chine en 2004, j'ai vu de mes yeux un pays qui se développait rapidement et je me suis rendu compte des exigences que posait un tel rythme de développement en matière de réformes sociales. Lors de mes visites à des entreprises danoises établies en Chine j'ai pu constater que la responsabilité sociale des entreprises est très importante à la fois pour les entreprises et pour leurs salariés. Alors qu'elles n'y sont pas contraintes par la loi, ces entreprises ont pris un certain nombre de mesures destinées à garantir de bonnes conditions de travail.

Cela étant dit, la responsabilité sociale des entreprises ne suffit pas. Il faut également qu'il y ait respect des normes fondamentales du travail sur les marchés du travail nationaux et internationaux. A cet égard, je prends acte des recommandations de la Commission mondiale concernant l'amélioration du dialogue et de la collaboration pour répondre aux défis mondiaux.

Merci de votre attention et de votre patience et je vous souhaite plein succès pour cette Conférence.

Original anglais: M. MDLADLANA (Ministre du Travail, Afrique du Sud)

Feu le Père Trevor Huddleston, un ancien militant de la lutte contre l'apartheid, avait dit un jour que l'histoire ce n'est pas simplement une chronique du passé. C'est toujours un défi pour la réflexion contemporaine concernant l'avenir. Je suis tout à fait d'accord avec lui et je pense que c'est ce qui s'est passé depuis que nous avons discuté du rapport sur le travail décent en 1999, du rapport sur la réduction du déficit de travail décent, du rapport

S'affranchir de la pauvreté par le travail ainsi que

du rapport sur une mondialisation juste.

Je tiens à dire qu'en tant que pays africain nous soutenons les initiatives qui ont été prises par le Bureau. Nous constatons en effet qu'il y a un énorme problème de pauvreté dans le monde entier. C'est ce qui ressort du rapport intitulé «S'affranchir de la pauvreté par le travail». La pauvreté est un cauchemar, un cercle vicieux: santé déficiente, capacité de travail réduite, faible productivité, espérance de vie raccourcie. Pour les familles, scolarisation défaillante, manque de qualifications, précarité du revenu. Pour les sociétés, la pauvreté est une malédiction.

Les chefs d'Etat africains se sont réunis lors d'un sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso et pour nos chefs d'Etat, il était clair que nos interventions individuelles et ponctuelles ne donnaient pas de résultats suffisants et qu'il fallait une intervention sur le plan continental. Le sommet et sa déclaration reflètent une prise de conscience sur ce continent, de la nécessité d'utiliser des moyens collectifs pour s'attaquer au problème de la pauvreté et du chômage en Afrique.

Il faut que l'Afrique travaille ensemble dans un environnement de paix et de stabilité mais le chômage et la pauvreté sont les menaces les plus graves

pour la paix et la stabilité.

Nos peuples commencent à perdre espoir. Il faut mettre l'emploi au cœur de nos stratégies car sinon nos peuples vont perdre espoir. Je pense que l'Afrique est prête et souhaite répondre aux aspirations de ces peuples. Ce dont nous avons besoin, ce sont les outils car nous avons les cerveaux. Il faut donc des outils, notamment en matière de politique macroéconomique, et le Directeur général le dit dans son rapport, c'est une question qui a été largement appuyée par tous les ministres des Finances. L'Afrique est préoccupée par la réalité de la diminution des ressources pour réaliser les objectifs de notre Organisation. Cela peut avoir des incidences très négatives pour les mandants.

Pour l'Afrique cela veut dire que nous continuons à nager à contre courant pour réaliser nos objectifs car il s'agit de sortir nos peuples de la pauvreté. Les statistiques montrent que c'est en Afrique que l'on trouve les niveaux de pauvreté les plus élevés.

Si l'on prend les statistiques, on constate que sur ce continent le problème c'est qu'il y a énormément de personnes qui vivent avec moins de un dollar par jour. Ce qui veut dire que c'est notre continent qui a le plus de mal à réaliser certains, sinon la totalité, des objectifs du développement pour le Millénaire.

Et pour terminer, je voudrais dire que nous devons continuer à mener un débat sur ces questions fondamentales pour l'Afrique. Le Directeur général a dit à juste titre que la Conférence internationale du Travail était un véritable laboratoire d'idées et de nouvelles réflexions sur le monde du travail. Nous continuerons donc à discuter des interventions et des approches nécessaires pour atténuer la pauvreté en créant des emplois mais en même temps, nous devons tenir compte de toute la mine d'informations que nous trouvons au sein du Bureau international du Travail.

Original arabe: M. BURAYZAT (gouvernement, Jordanie)

Je voudrais remercier le Directeur général pour le rapport qui nous a été présenté ce matin. Le Directeur général a raison de dire qu'il est important de progresser, d'assurer la participation des partenaires sociaux pour que nous puissions nous engager sur la bonne voie car il s'agit pour nous de répondre aux aspirations de générations de travailleurs et de préparer l'avenir. Cela signifie qu'il faut accorder davantage d'importance aux programmes pour la création d'emplois pour les jeunes, et faire preuve de créativité si l'on veut que l'emploi des jeunes fasse partie intégrante de notre stratégie de développement du marché du travail. Face à cette entreprise énorme, nous avons des défis à relever, notamment trouver des emplois pour les jeunes chômeurs parce que ce problème est devenu la préoccupation majeure des gouvernements et des partenaires sociaux.

Nous pensons qu'il faut revoir toutes les politiques qui ont déjà été adoptées à cet égard. Pour ce faire, nous devons être fermes et insister sur la mise en place de réformes, de même que nous devons

tenir compte des changements sociaux.

Il est important d'accompagner l'évolution de la société et la nature des récents développements de la civilisation et de tenir compte des niveaux de productivité. C'est un indicateur qui, en effet, nous permettra de savoir où se place un pays sur l'échelle du développement. A cet égard mon pays, la Jordanie, met l'accent sur la nécessité d'établir un lien entre la productivité et le respect des droits des travailleurs. Dans mon pays, le gouvernement actuel tient compte de cet aspect dans sa politique et lorsque Sa Majesté le Roi Abdallah est intervenu devant la 91^e Conférence internationale du Travail, il a déclaré: «si nous voulons permettre à la société de s'adapter aux changements dans le monde, il faut libérer tous les potentiels de notre société.» A cet égard, le gouvernement de la Jordanie, avec l'assistance et avec la participation des partenaires sociaux, a été à même d'introduire de nouveaux programmes pour aider les chômeurs à développer de nouvelles compétences afin de répondre aux demandes du marché du travail jordanien.

Nous avons également encouragé les investissements directs étrangers dans notre pays afin de permettre au marché du travail de fournir les talents nécessaires. Le gouvernement, quant à lui, a également pris des mesures importantes avec l'aide de l'OIT pour mettre en œuvre des projets et des programmes qui visent à aider certaines catégories de travailleurs

On ne saurait sous-estimer l'importance de ce qui est dit dans le rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous pensons que le contenu de ce rapport est très important et nous espérons que les mesures qui y sont recommandées puissent être mises en place. Il ne faut pas oublier que les travailleurs dans les territoires arabes occupés ont souffert de taux de chômage très élevés, plus de 30 pour cent de la population active est au chômage. Les travailleurs et la population en général ont beaucoup de difficultés à se rendre sur leurs lieux de travail, ce qui signifie qu'il y a des obligations croissantes pour les partenaires sociaux dans les territoires arabes occupés et que, ces derniers ont besoin de toute l'aide nécessaire de la part de l'OIT. Nous pensons qu'il faut maintenant aller au-delà de la simple condamnation et de la simple critique. Nous devons aller plus loin et fournir une assistance technique. Nous devons également apporter notre soutien, et nous aimerions que le Bureau tienne compte des commentaires et des remarques faits par le groupe arabe dans son rapport. Nous avons présenté des recommandations spécifiques et il est important que

cette Conférence réponde dans ses déclarations et dans ses actions aux besoins des travailleurs des territoires arabes occupés. Les Etats Membres devraient s'engager à accorder davantage d'assistance aux deux parties, c'est-à-dire aux travailleurs israéliens et palestiniens.

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION: PRÉSENTATION DU RAPPORT DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Avant de conclure, j'aimerais donner la parole au Président de la Commission de proposition, M. Razzouk, qui va présenter le premier rapport de la commission.

Original arabe: M. RAZZOUK (président de la Commission de proposition)

J'ai l'honneur de présenter à cette auguste Conférence le premier rapport de la Commission de proposition que vous trouverez dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-1 et qui contient les différentes décisions concernant les travaux de la Conférence que je voudrais vous résumer ici.

Concernant la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, la Commission a décidé que cette discussion commencerait aujourd'hui à 10 heures. La Commission a également décidé que la liste des orateurs devait être close mercredi prochain 8 juin à 18 heures, conformément aux conditions en usage, et elle a également décidé que les élections pour le Conseil d'administration se tiendraient cet aprèsmidi

La Commission de proposition a également entériné les recommandations faites par le Conseil d'administration concernant la discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Elle recommande que ce rapport soit discuté séparément des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général lors de deux séances plénières qui y seraient entièrement consacrées et qui sont prévues pour le mercredi 8 juin.

La Commission de proposition a également entériné un plan général de travail pour les commissions de la Conférence. Ce plan n'est pas obligatoire, mais il permettra néanmoins aux commissions de s'organiser en tenant compte, dans la mesure du possible, des possibilités et des besoins de la Confé-

rence. Ce plan de travail est annexé au rapport de la commission, dans l'annexe V.

Je voudrais également attirer votre attention sur les propositions que l'on trouve dans le rapport concernant le quorum, la ponctualité, ainsi que les négociations dans les commissions, tout cela étant prévu pour permettre le bon déroulement des travaux de la Conférence.

Quant à la participation aux commissions de la Conférence par des membres qui ont perdu leur droit de vote, la Commission de proposition recommande à la Conférence que l'on maintienne la pratique suivie ces dernières années par les membres gouvernementaux de ne pas se présenter pour êtres membres ordinaires des commissions s'ils n'ont pas le droit de vote à ce moment-là. La Commission de proposition recommande également que si pour une raison ou une autre, cette pratique n'était pas pleinement respectée, le calcul des coefficients de pondération utilisé dans les Commissions serait calculé sur la base du nombre de membres gouvernementaux titulaires habilités à voter. Le système de vote électronique tient compte de cette pratique.

Dans une autre recommandation, la commission propose que certaines organisations non gouvernementales soient invitées à être représentées au sein de certaines commissions.

La Commission de proposition a également pris des décisions concernant la composition de la Commission de la vérification des pouvoirs et du Comité de rédaction de la Conférence.

Pour terminer, la Commission invite la Conférence internationale du Travail à adopter lors d'une séance ultérieure un projet de résolution relatif au drapeau de l'Organisation internationale du Travail et que vous trouvez à l'annexe 2, ainsi que son code et son règlement à l'annexe 3.

Je présente ainsi à la Conférence le rapport de la Commission de proposition pour adoption.

Original arabe: Le PRÉSIDENT

La Conférence est invitée à prendre acte du rapport.

(La Conférence prend acte du rapport.)

Le projet de résolution concernant le drapeau de l'OIT sera soumis à la Conférence pour un vote lors d'une séance ultérieure.

(La séance est levée à 13 h 30.)



Conférence internationale du Travail - 93e session, Genève, 2005 International Labour Conference - 93rd Session, Geneva 2005 Conferencia Internacional del Trabajo - 93a reunión, Ginebra, 2005

Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de l'Arménie

Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of Armenia

Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de Armenia

Oui/Yes/Sí: 356 Non/No/No: 9 Abst./Abst./Abst.: 9 Ouorum: 281

Oui/Yes/Sí: 356

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr. (G) MKOSANA, Mr. (G) VAN VUUREN, Mr. (E)

Albanie/Albania THANATI, Mr. (G)

Algérie/Algeria/Argelia

RAIS, M. (G) YOUSFI, M. (E) SIDI SAID, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

SCHLEEGER, Mrs. (G) HOFFMANN, Mrs. (G) ADAMY, Mr.(T/W)

Angola

N'GOVE LUSSOKE, M. (G)

GOMES, M. (E)

FERNANDA CARVALHO FRANCISCO,

Mme(T/W)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia

Saudita

ALYAHYA, Mr. (G) AL-ZAMIL, Mr. (G) ALMOGHRABI, Mr.(T/W)

Argentine/Argentina RIAL, Sra. (G) MENDEZ, Sr. (E) Australie/Australia

SAWERS, Mr. (G) EVANS, Mr. (G) ANDERSON, Mr. (E) BURROW, Ms.(T/W)

Autriche/Austria WOJDA, Mr. (G) DEMBSHER, Ms. (G) TOMEK, Mr. (E) BOEGNER, Ms.(T/W)

Bahamas

SYMONETTE, Mr. (G) BROWN, Mr. (G)

Bahrein/Bahrain/Bahrein AL-QASSIMI, Mr. (G) AL-FAIHANI, Mr. (G)

Bangladesh DOWLA, Mr. (E)

Barbade/Barbados
TROTMAN, Mr.(T/W)

Bélarus/Belarus/Belarús MOLCHAN, Mr. (G) STAROVOYTOV, Mr. (G) STRELTSOV, Mr. (E) MATULIS, Mr.(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

CLOESEN, M. (G)
DE VADDER, M. (G)
DE KOSTER, M. (E)
MORDANT, M.(T/W)

Bénin/Benin ONI, M. (G)

GAZARD, Mme (G) ZANOU, M. (E) AZOUA, M.(T/W)

Bolivie/Bolivia

POGGI BORDA, Sr. (G)

Bosnie-Herzégovine/Bosnia and Herzegovina/Bosnia y Herzegovina

KALMETA, Ms. (G)

Botswana

SEEMULE, Ms. (G) BAKWENA, Mr. (G) MOLEELE, Mr. (E) BAIPIDI, Mr.(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil SALDANHA, Mr. (G) LIMA GODOY, Mr. (E)

FERREIRA DO PRADO, Mr.(T/W)

Bulgarie/Bulgaria SIMEONOV, Mr. (E)

Canada/Canadá ROBINSON, Ms. (G) MACPHEE, Mr. (G) FINLAY, Mr. (E) BYERS, Ms.(T/W)

Chine/China ZHANG, Ms. (G) CHEN, Mr. (E) XU, Mr.(T/W) Chypre/Cyprus/Chipre DROUSHIOTIS, Mr. (G) PILIKOS, Mr. (E)

Congo

ZOULA, M. (E)

Costa Rica

CLARAMUNT, Sra. (G)
PIGNATARO PACHECO, Sr. (E)
CABEZAS BADILLA, Sr.(T/W)

Côte d'Ivoire

BOULLOU BI DJEHIFFE, M. (G)

N'GUESSAN, M. (G) N'DOUMI, M. (E) GAHE MAHAN, M.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia MARKOTIC, Mr. (G) SOCANAC, Mr. (G) HORVATIC, Mrs. (E)

TOTH MUCCIACCIARO, Mrs.(T/W)

Cuba

MORA GODOY, Sr. (G) LAU VALDÉS, Sra. (G) PARRA ROJAS, Sr. (E)

GONZÁLEZ GONZÁLEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

GEDE, Mrs. (G) LARSEN, Mr. (G)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, Sr. (G)

REYES UREÑA, Sr. (G)

Egypte/Egypt/Egipto GABR, Mrs. (G) MELEIKA, Mr. (G)

ABD EL HADY, Mrs.(T/W)

El Salvador

ÁVILA DE PEÑA, Sra. (G) RODRÍGUEZ SALAZAR, Sr. (G)

SORIANO, Sr.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos

ALKHAZRAJI, Mr. (G) ABDUL GHANI, Mr. (G) KHAMMAS, Mr. (E) ALMARZOOQI, Mr.(T/W)

Equateur/Ecuador BAQUERIZO, Srta. (G)

PÁEZ, Sr. (G)

ARCINIEGA, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España ARNAU NAVARRO, Sr. (G) LÓPEZ MAC LELLAN, Sr. (G)

Estonie/Estonia KAADU, Mr. (G) LEHT, Ms. (G) NIINEMÄE, Mr. (E) TAMMELEHT, Mrs.(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados

Unidos

HAGEN, Mr. (G) NEWTON, Ms. (G) POTTER, Mr. (E) ZELLHOEFER, Mr.(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

SHIKETA, Mr. (G) SIAMREGN, Mr. (G) ZAWDE, Mr. (E) ALEMAYEHU, Mr.(T/W)

Fidji/Fiji ZINCK, Mr. (G)

KURUDUADUA, Mr. (G)

SINGH, Mr.(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia SALMENPERÄ, Mr. (G) MODEEN, Ms. (G) RISKI, Mr. (E)

VALKONEN, Ms.(T/W)

France/Francia SEGUIN, M. (G) THIERRY, M. (G) BOISSON, M. (E) BLONDEL, M.(T/W)

Grèce/Greece/Grecia CHRYSANTHOU, Mme (G)

CABITSIS, M. (G) CHARAKAS, M. (E) DASSIS, M.(T/W)

Guatemala

CHAVEZ BIETTI, Sra. (G)

PIRA, Sr. (G)

RICCI MUADI, Sr. (E)

Guinée/Guinea DIALLO, M. (G)

Haïti/Haiti/Haití PIERRE, M. (G) JOSEPH, M. (G)

PIERRE FRANCOIS, M. (E)

SAINT-CLAIR ALMEUS, Mme(T/W)

Honduras

BU FIGUEROA, Sra. (G) URTECHO, Sr. (E)

Hongrie/Hungary/Hungria

SIMONYI, Ms. (G) TÓTH, Mr. (G) CSUPORT, Mr. (E) TÓTH, Mr.(T/W)

Inde/India SAHNI, Mr. (G) SINGH, Mr. (G) SOMANY, Mr. (E)

Indonésie/Indonesia TAMBUSAI, Mr. (G)

SULISTYANINGSIH, Mrs. (G)

RACHMAN, Mr. (E)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica

del Irán SHEIKH, Mr. (G) HEFDAHTAN, Mr. (G) OTAREDIAN, Mr. (E) SALIMIAN, Mr. (T/W)

Irlande/Ireland/Irlanda MC DONNELL, Mr. (G) PENDER, Mr. (G)

Islande/Iceland/Islandia DAVIDSDOTTIR, Ms. (G) KRISTINSSON, Mr. (G) STEFANSDOTTIR, Ms. (E)

Israël/Israel FORMAN, Ms. (G) LEVANON, Mr. (G) BARAK, Mr. (E) KARA, Mr. (T/W)

Italie/Italy/Italia COLOMBO, M. (G) SIMONETTI, M. (G)

SASSO MAZZUFFERI, Mme (E)

BRIGHI, Mme(T/W)

Japon/Japan/Japón FUJISAKI, Mr. (G) TSUNEKAWA, Mr. (G) YANO, Mr. (E) NAKAJIMA, Mr.(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania BURAYZAT, Mr. (G) ALRAGHEB, Mr. (E) AL-MA'AYTA, Mr.(T/W) Kazakhstan/Kazajstán BAIKENOV, Mr. (E) MUKASHEV, Mr.(T/W)

Kenya

KAVULUDI, Mr. (G) KIRUI, Mrs. (G) KONDITI, Mr. (E) ATWOLI, Mr. (T/W)

Kiribati TONG, Mr. (G) AWIRA, Mr. (G) KABUBUKE, Mr. (E)

Koweït/Kuwait RAZZOOQI, Mr. (G) AL-SABAH, Mr. (G)

Lesotho

KHETSI, Mr. (G) MAKEKA, Mr. (E)

Lettonie/Latvia/Letonia KALNINS, Mr. (G) KARKLINS, Mr. (G) GAVRILOVS, Mr. (E)

Liban/Lebanon/Libano SAAB, Mme (G)

RAZZOUK, M. (G)

Libéria/Liberia WHAYEE, Mr. (G) WILLIAMS, Mr.(T/W)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia

FATHALLAH AHMED, Mr. (G) IDRIS AZARUG, Mr. (G)

Lituanie/Lithuania/Lituania

KAIRELIS, Mr. (G) ZANANAVICIUS, Mr. (G) GUZAVICIUS, Mr. (E) VAICAITYTE, Ms.(T/W)

 ${\it Luxembourg/Luxemburgo}$

FISCH, Mme (G) ZAHLEN, M. (G)

BERTRAND-SCHAUL, Mme (E)

GOERGEN, Mme(T/W)

Madagascar

RANDRIAMAHOLISON, M. (G) RASOLOFONIAINARISON, M. (G) CLARA RAJAONARIVO, Mme(T/W) Malaisie/Malaysia/Malasia WAN ZULKFLI, Mr. (G) MANOGRAN, Mr. (G) NATHAN, Mr. (E) SYED SHAHIR, Mr.(T/W)

Malawi

CHIKUNI, Mr. (G) KAMBUTO, Mr. (G) KALIMANJIRA, Mr.(T/W)

Mali/Malí

MAHAMANE, M. (G) TRAORE, M. (E) DIAKITE, M.(T/W)

Malte/Malta
PULLICINO, Mr. (G)
AZZOPARDI, Mr. (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio NABABSING, Mrs. (G) KUPPAN, Mr.(T/W)

Mauritanie/Mauritania OULD CHEIKHNA, M. (G) OULD ABDALLAHI, M. (E)

Mexique/Mexico/México MORONES, Sra. (G) DE REGIL, Sr. (E) ANDERSON, Sra.(T/W)

Mongolie/Mongolia TUVSHINSANAA, Mr. (G) ERDEMBILEG, Ms. (G) SODNOMDORJ, Mr. (T/W)

Mozambique CAIFAZ, M. (G) SITOE, M.(T/W)

Namibie/Namibia HIVELUAH, Ms. (G) SHINGUADJA, Mr. (G) PARKHOUSE, Mr. (E) KAPENDA, Mr.(T/W)

Népal/Nepal ACHARYA, Mr. (G) OJHA, Mr. (G)

Nicaragua

MARTÍNEZ FLORES, Srta. (G) CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Niger/Niger MAÏNA, M. (G) HAMADOU, M. (G) Nigéria/Nigeria

KORIPAMO-AGARY, Mrs. (G) OSHINOWO, Mr. (E)

Norvège/Norway/Noruega

OSHIOMHOLE, Mr.(T/W)

BRUAAS, Mr. (G)
VIDNES, Mr. (G)
RIDDERVOLD, Mrs. (E)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia ANNAKIN, Mr. (G)

Oman/Omán

AL-ABDUWANI, Mr. (G) AL-MIQBALY, Ms. (G) AL-RUBAIAI, Mr. (E) AL-RIZAIQI, Mr.(T/W)

Ouganda/Uganda OCHAN, Mr. (G) SSENABULYA, Ms. (E)

Pakistan/Pakistán JANJUA, Ms. (G) KHAN, Mr. (G) TABANI, Mr. (E) AHMED, Mr. (T/W)

Panama/Panamá CASTILLERO, Sr. (G) AGUILAR, Sr. (G)

MENA QUINTANA, Sr.(T/W)

Paraguay ROMERO, Sra. (G)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

KAASJAGER, Mr. (G) HUNTJENS, Mr. (E) PRUIM, Mr.(T/W)

Pérou/Peru/Perú

SERVAT PEREIRA DE SOUSA, Sr. (G)

ASTETE, Sra. (G) ZAVALA COSTA, Sr. (E)

Philippines/Filipinas BITONIO, Mr. (G)

Pologne/Poland/Polonia LEMIESZEWSKA, Ms. (G)

RAPACKI, Mr. (G) BONI, Mr. (E) LEPIK, Mr.(T/W)

Portugal

RIBEIRO LOPES, M. (G) SOUSA FIALHO, M. (G) ROSA LANÇA, M.(T/W) Qatar

ALKHULAIFI, Mr. (G) AL NAAMA, Mr.(T/W)

République dém. du

Congo/Democratic Republic of the Congo/República Democrática del

Congo

BOLA BOLAILOKO, M. (G)

Roumanie/Romania/Rumania

STOINEA, Mlle (G)

CONSTANTINESCU, Mme (G)

CORNEA, M.(T/W)

 $Royaume-Uni/United\ Kingdom/Reino$

Unido

RICHARDS, Mr. (G) NELLTHORP, Ms. (G) LAMBERT, Mr. (E) STEYNE, Mr. (T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

LEVITSKAYA, Ms. (G) BAVYKIN, Mr. (G) POLUEKTOV, Mr. (E) SHMAKOV, Mr. (T/W)

Rwanda

MANZI, M.(T/W)

Saint-Marin/San Marino

BIGI, Mme (G) GASPERONI, M. (G)

Sénégal/Senegal CAMARA, M. (G) DIALLO BÂ, Mme (G)

DIOP, M. (E) GUIRO, M.(T/W)

Serbie et Monténégro/Serbia and Montenegro/Serbia y Montenegro BUKUMIRIC KATIC, Mrs. (G)

Seychelles

DUGASSE, Mr. (G) RAGUIN, Mr. (G)

SULTAN-BEAUDOUIN, Mr. (E)

Singapour/Singapore/Singapur

NG, Mr. (G) ONG, Mr. (G) KOH, Mr. (E) YACOB, Mrs.(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

PETOCZ, Mr. (G)

MACHALÍKOVÁ, Mrs. (G)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

MARKOV, Mrs. (G) GOSNAR, Mr. (G)

Soudan/Sudan/Sudán ALSABTY, Mr. (G) SHENTOUR, Mr. (G) ELGORASHI, Mr. (E)

Sri Lanka

MADIHAHEWA, Mr. (G) ATHUKORALA, Mr. (G) DASANAYAKE, Mr. (E) SIRIWARDANE, Mr.(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

MOLIN HELLGREN, Ms. (G)

WIKLUND, Ms. (G) LAURENT, Ms. (E) EDSTRÖM, Mr.(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

SCHAER BOURBEAU, Mme (G)

ELMIGER, M. (G) BARDE, M. (E) VIGNE, M.(T/W)

Suriname

COURTAR, Mr. (G) DEFARES, Ms. (G) VAN OMMEREN, Mr. (E)

Swaziland/Swazilandia NKHAMBULE, Mr. (G) MAPHANGA, Mrs. (E)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Arabe Siria

AL-ABDULLA, Mr. (G) AL SALIB, Mr. (G) SHAHEEN, Mr. (E) HABAB, Mr. (T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República

Unida de Tanzanía RAJABU, Mr. (G) MBWANJI, Mr. (E)

Tchad/Chad

DJIBRINE, M.(T/W)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

SAJDA, Mr. (G) SLABY, Mr. (G)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

JAMASEVI, Mr. (G)

CHANDRAPRABHA, Mrs. (G) CHANPORNPONG, Mr. (E) Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

DEORAJ, Ms. (G) GEORGE, Mr. (G)

Tunisie/Tunisia/Túnez MEGDICHE, M. (G) CHOUBA, Mme (G)

Turquie/Turkey/Turquía

GENC, Mr. (G) ERCAN, Mr. (G)

Ukraine/Ucrania BELASHOV, Mr. (G) GRYSHCHENKO, Mr. (E) YURKIN, Mr.(T/W)

Uruguay BONOMI, Sr. (G) NARDUCCI, Sra. (G) FERNANDEZ, Sr.(T/W)

Vanuatu KALUAT, Mr. (G)

Viet Nam
PHAM, Mr. (G)
NGUYEN, Mr. (G)
NGUYEN, Mrs.(T/W)

Zimbabwe

MHANGO, Mr. (G) MUSEKA, Mr. (G) MUFUKARE, Mr. (E) RUZIVE, Mr.(T/W)

Non/No/No: 9

Cameroun/Cameroon/Camerún NTONE DIBOTI, M.(T/W)

Lesotho

MACAEFA, Mr.(T/W)

Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea

TIBU, Mr. (G) JEFFERY, Mr. (E) MALABAG, Mr.(T/W)

Turquie/Turkey/Turquía

KILIC, Mr.(T/W)

Uruguay

MAILHOS, Sr. (E)

Zambie/Zambia SIASIMUNA, Mr. (G) TEMBO, Mr.(T/W)

Abst./Abst./Abst.: 9

Belize/Belice HUNT, Ms. (G)

Equateur/Ecuador TERÁN, Sr. (E)

Erythrée/Eritrea ELISA, Mr. (G) TESFAY, Mr. (E) BAYRE, Mr. (T/W)

Espagne/Spain/España FERRER DUFOL, Sr. (E)

Myanmar SHEIN, Mr. (G) NYUNT, Mr. (G)

Soudan/Sudan/Sudán GHANDOUR, Mr.(T/W)



Conférence internationale du Travail - 93e session, Genève, 2005 International Labour Conference - 93rd Session, Geneva 2005 Conferencia Internacional del Trabajo - 93a reunión, Ginebra, 2005

Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République de Moldova

Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of the Republic of Moldova

Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de la República de Moldova

Oui/Yes/Sí: 354 Non/No/No: 10 Abst./Abst./Abst.: 10 Quorum: 281

Oui/Yes/Sí: 354

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr. (G) MKOSANA, Mr. (G) VAN VUUREN, Mr. (E)

Albanie/Albania THANATI, Mr. (G)

Algérie/Algeria/Argelia

RAIS, M. (G) YOUSFI, M. (E) SIDI SAID, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

SCHLEEGER, Mrs. (G) HOFFMANN, Mrs. (G) ADAMY, Mr.(T/W)

Angola

N'GOVE LUSSOKE, M. (G)

GOMES, M. (E)

FERNANDA CARVALHO FRANCISCO,

Mme(T/W)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia

Saudita

ALYAHYA, Mr. (G) AL-ZAMIL, Mr. (G) ALMOGHRABI, Mr.(T/W)

Argentine/Argentina RIAL, Sra. (G) MENDEZ, Sr. (E) Australie/Australia

SAWERS, Mr. (G) EVANS, Mr. (G) ANDERSON, Mr. (E) BURROW, Ms.(T/W)

Autriche/Austria WOJDA, Mr. (G) DEMBSHER, Ms. (G) TOMEK, Mr. (E) BOEGNER, Ms.(T/W)

Bahamas

SYMONETTE, Mr. (G) BROWN, Mr. (G)

Bahrein/Bahrain/Bahrein AL-QASSIMI, Mr. (G) AL-FAIHANI, Mr. (G)

Bangladesh DOWLA, Mr. (E)

Barbade/Barbados
TROTMAN, Mr.(T/W)

Bélarus/Belarus/Belarús MOLCHAN, Mr. (G) STAROVOYTOV, Mr. (G) STRELTSOV, Mr. (E) MATULIS, Mr.(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

CLOESEN, M. (G)
DE VADDER, M. (G)
DE KOSTER, M. (E)
MORDANT, M.(T/W)

Bénin/Benin ONI, M. (G)

GAZARD, Mme (G) ZANOU, M. (E) AZOUA, M.(T/W)

Bolivie/Bolivia

POGGI BORDA, Sr. (G)

Bosnie-Herzégovine/Bosnia and Herzegovina/Bosnia y Herzegovina

KALMETA, Ms. (G)

Botswana

SEEMULE, Ms. (G) BAKWENA, Mr. (G) MOLEELE, Mr. (E) BAIPIDI, Mr.(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil SALDANHA, Mr. (G) LIMA GODOY, Mr. (E)

FERREIRA DO PRADO, Mr.(T/W)

Bulgarie/Bulgaria SIMEONOV, Mr. (E)

Canada/Canadá ROBINSON, Ms. (G) MACPHEE, Mr. (G) FINLAY, Mr. (E) BYERS, Ms.(T/W)

Chine/China ZHANG, Ms. (G) CHEN, Mr. (E) XU, Mr.(T/W) Chypre/Cyprus/Chipre DROUSHIOTIS, Mr. (G) PILIKOS, Mr. (E)

Congo

ZOULA, M. (E)

Costa Rica

CLARAMUNT, Sra. (G)
PIGNATARO PACHECO, Sr. (E)
CABEZAS BADILLA, Sr.(T/W)

Côte d'Ivoire

BOULLOU BI DJEHIFFE, M. (G)

N'GUESSAN, M. (G) N'DOUMI, M. (E) GAHE MAHAN, M.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia MARKOTIC, Mr. (G) SOCANAC, Mr. (G) HORVATIC, Mrs. (E)

TOTH MUCCIACCIARO, Mrs.(T/W)

Cuba

MORA GODOY, Sr. (G) LAU VALDÉS, Sra. (G) PARRA ROJAS, Sr. (E)

GONZÁLEZ GONZÁLEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

GEDE, Mrs. (G) LARSEN, Mr. (G)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, Sr. (G)

REYES UREÑA, Sr. (G)

Egypte/Egypt/Egipto
GABR, Mrs. (G)
MELEIKA, Mr. (G)
ABD EL HADY, Mrs.(T/W)

El Salvador

ÁVILA DE PEÑA, Sra. (G) RODRÍGUEZ SALAZAR, Sr. (G)

SORIANO, Sr.(T/W)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos

ALKHAZRAJI, Mr. (G) ABDUL GHANI, Mr. (G) KHAMMAS, Mr. (E) ALMARZOOQI, Mr.(T/W)

Equateur/Ecuador BAQUERIZO, Srta. (G)

PÁEZ, Sr. (G)

ARCINIEGA, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España ARNAU NAVARRO, Sr. (G) LÓPEZ MAC LELLAN, Sr. (G)

Estonie/Estonia KAADU, Mr. (G) LEHT, Ms. (G) NIINEMÄE, Mr. (E) TAMMELEHT, Mrs.(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados

Unidos

HAGEN, Mr. (G) NEWTON, Ms. (G) POTTER, Mr. (E) ZELLHOEFER, Mr. (T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

SHIKETA, Mr. (G) SIAMREGN, Mr. (G) ZAWDE, Mr. (E) ALEMAYEHU, Mr.(T/W)

Fidji/Fiji ZINCK, Mr. (G)

KURUDUADUA, Mr. (G)

SINGH, Mr.(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia SALMENPERÄ, Mr. (G) MODEEN, Ms. (G) RISKI, Mr. (E)

VALKONEN, Ms.(T/W)

France/Francia SEGUIN, M. (G) THIERRY, M. (G) BOISSON, M. (E) BLONDEL, M.(T/W)

*Grèce/Greece/Grecia*CHRYSANTHOU, Mme (G)

CABITSIS, M. (G) CHARAKAS, M. (E) DASSIS, M.(T/W)

Guatemala

CHAVEZ BIETTI, Sra. (G)

PIRA, Sr. (G)

RICCI MUADI, Sr. (E)

Guinée/Guinea DIALLO, M. (G)

Haïti/Haiti/Haití PIERRE, M. (G) JOSEPH, M. (G)

PIERRE FRANCOIS, M. (E)

SAINT-CLAIR ALMEUS, Mme(T/W)

Honduras

BU FIGUEROA, Sra. (G) URTECHO, Sr. (E)

Hongrie/Hungary/Hungria

SIMONYI, Ms. (G) TÓTH, Mr. (G) CSUPORT, Mr. (E)

Inde/India SAHNI, Mr. (G) SINGH, Mr. (G) SOMANY, Mr. (E)

Indonésie/Indonesia TAMBUSAI, Mr. (G)

SULISTYANINGSIH, Mrs. (G)

RACHMAN, Mr. (E)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica

del Irán SHEIKH, Mr. (G) HEFDAHTAN, Mr. (G) OTAREDIAN, Mr. (E) SALIMIAN, Mr. (T/W)

Irlande/Ireland/Irlanda MC DONNELL, Mr. (G) PENDER, Mr. (G)

Islande/Iceland/Islandia DAVIDSDOTTIR, Ms. (G) KRISTINSSON, Mr. (G) STEFANSDOTTIR, Ms. (E)

Israël/Israel
FORMAN, Ms. (G)
LEVANON, Mr. (G)
BARAK, Mr. (E)
KARA, Mr.(T/W)

Italie/Italy/Italia COLOMBO, M. (G) SIMONETTI, M. (G)

SASSO MAZZUFFERI, Mme (E)

BRIGHI, Mme(T/W)

Japon/Japan/Japón FUJISAKI, Mr. (G) TSUNEKAWA, Mr. (G) YANO, Mr. (E) NAKAJIMA, Mr.(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania BURAYZAT, Mr. (G) ALRAGHEB, Mr. (E) AL-MA'AYTA, Mr.(T/W) Kazakhstan/Kazajstán BAIKENOV, Mr. (E) MUKASHEV, Mr.(T/W)

Kenya

KAVULUDI, Mr. (G) KIRUI, Mrs. (G) KONDITI, Mr. (E) ATWOLI, Mr. (T/W)

Kiribati TONG, Mr. (G) AWIRA, Mr. (G) KABUBUKE, Mr. (E)

Koweït/Kuwait RAZZOOQI, Mr. (G) AL-SABAH, Mr. (G)

Lesotho

KHETSI, Mr. (G) MAKEKA, Mr. (E)

Lettonie/Latvia/Letonia KALNINS, Mr. (G) KARKLINS, Mr. (G) GAVRILOVS, Mr. (E)

Liban/Lebanon/Libano SAAB, Mme (G)

RAZZOUK, M. (G)

Libéria/Liberia WHAYEE, Mr. (G) WILLIAMS, Mr.(T/W)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe

Libia

FATHALLAH AHMED, Mr. (G) IDRIS AZARUG, Mr. (G)

Lituanie/Lithuania/Lituania

KAIRELIS, Mr. (G) ZANANAVICIUS, Mr. (G) GUZAVICIUS, Mr. (E) VAICAITYTE, Ms.(T/W)

 ${\it Luxembourg/Luxemburgo}$

FISCH, Mme (G) ZAHLEN, M. (G)

BERTRAND-SCHAUL, Mme (E)

GOERGEN, Mme(T/W)

Madagascar

RANDRIAMAHOLISON, M. (G) RASOLOFONIAINARISON, M. (G) Malaisie/Malaysia/Malasia WAN ZULKFLI, Mr. (G) MANOGRAN, Mr. (G) NATHAN, Mr. (E) SYED SHAHIR, Mr.(T/W)

Malawi

CHIKUNI, Mr. (G) KAMBUTO, Mr. (G) KALIMANJIRA, Mr.(T/W)

Mali/Malí

MAHAMANE, M. (G) TRAORE, M. (E) DIAKITE, M.(T/W)

Malte/Malta
PULLICINO, Mr. (G)
AZZOPARDI, Mr. (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio NABABSING, Mrs. (G) KUPPAN, Mr.(T/W)

Mauritanie/Mauritania OULD CHEIKHNA, M. (G) OULD ABDALLAHI, M. (E)

Mexique/Mexico/México MORONES, Sra. (G) DE REGIL, Sr. (E) ANDERSON, Sra.(T/W)

Mongolie/Mongolia
TUVSHINSANAA, Mr. (G)
ERDEMBILEG, Ms. (G)
SODNOMDORJ, Mr.(T/W)

Mozambique CAIFAZ, M. (G) SITOE, M.(T/W)

Namibie/Namibia HIVELUAH, Ms. (G) SHINGUADJA, Mr. (G) PARKHOUSE, Mr. (E) KAPENDA, Mr.(T/W)

Népal/Nepal ACHARYA, Mr. (G) OJHA, Mr. (G)

Nicaragua

MARTÍNEZ FLORES, Srta. (G) CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Niger/Niger MAÏNA, M. (G) HAMADOU, M. (G) Nigéria/Nigeria

KORIPAMO-AGARY, Mrs. (G) OSHINOWO, Mr. (E) OSHIOMHOLE, Mr. (T/W)

Norvège/Norway/Noruega

BRUAAS, Mr. (G) VIDNES, Mr. (G) RIDDERVOLD, Mrs. (E)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia ANNAKIN, Mr. (G)

Oman/Omán

AL-ABDUWANI, Mr. (G) AL-MIQBALY, Ms. (G) AL-RUBAIAI, Mr. (E) AL-RIZAIQI, Mr.(T/W)

Ouganda/Uganda OCHAN, Mr. (G) SSENABULYA, Ms. (E)

Pakistan/Pakistán JANJUA, Ms. (G) KHAN, Mr. (G) TABANI, Mr. (E) AHMED, Mr. (T/W)

Panama/Panamá CASTILLERO, Sr. (G) AGUILAR, Sr. (G)

MENA QUINTANA, Sr.(T/W)

Paraguay ROMERO, Sra. (G)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

KAASJAGER, Mr. (G) HUNTJENS, Mr. (E) PRUIM, Mr.(T/W)

Pérou/Peru/Perú

SERVAT PEREIRA DE SOUSA, Sr. (G)

ASTETE, Sra. (G) ZAVALA COSTA, Sr. (E)

Philippines/Filipinas BITONIO, Mr. (G)

Pologne/Poland/Polonia LEMIESZEWSKA, Ms. (G)

RAPACKI, Mr. (G) BONI, Mr. (E) LEPIK, Mr.(T/W)

Portugal

RIBEIRO LOPES, M. (G) SOUSA FIALHO, M. (G) ROSA LANÇA, M.(T/W) Oatar

ALKHULAIFI, Mr. (G) AL NAAMA, Mr.(T/W)

République dém. du

Congo/Democratic Republic of the Congo/República Democrática del

Congo

BOLA BOLAILOKO, M. (G)

Roumanie/Romania/Rumania

STOINEA, Mlle (G)

CONSTANTINESCU, Mme (G)

CORNEA, M.(T/W)

 $Royaume-Uni/United\ Kingdom/Reino$

Unido

RICHARDS, Mr. (G) NELLTHORP, Ms. (G) LAMBERT, Mr. (E) STEYNE, Mr. (T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

LEVITSKAYA, Ms. (G) BAVYKIN, Mr. (G) POLUEKTOV, Mr. (E) SHMAKOV, Mr. (T/W)

Saint-Marin/San Marino

BIGI, Mme (G) GASPERONI, M. (G)

Sénégal/Senegal CAMARA, M. (G) DIALLO BÂ, Mme (G)

DIOP, M. (E) GUIRO, M.(T/W)

Serbie et Monténégro/Serbia and Montenegro/Serbia y Montenegro BUKUMIRIC KATIC, Mrs. (G)

Seychelles

DUGASSE, Mr. (G) RAGUIN, Mr. (G)

SULTAN-BEAUDOUIN, Mr. (E)

Singapour/Singapore/Singapur

NG, Mr. (G)
ONG, Mr. (G)
KOH, Mr. (E)
YACOB, Mrs.(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

PETOCZ, Mr. (G)

MACHALÍKOVÁ, Mrs. (G)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

MARKOV, Mrs. (G) GOSNAR, Mr. (G) Soudan/Sudan/Sudán ALSABTY, Mr. (G) SHENTOUR, Mr. (G)

ELGORASHI, Mr. (E)

Sri Lanka

MADIHAHEWA, Mr. (G) ATHUKORALA, Mr. (G) DASANAYAKE, Mr. (E) SIRIWARDANE, Mr.(T/W)

Suède/Sweden/Suecia MOLIN HELLGREN, Ms. (G) WIKLUND, Ms. (G)

LAURENT, Ms. (E) EDSTRÖM, Mr.(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

SCHAER BOURBEAU, Mme (G)

ELMIGER, M. (G) BARDE, M. (E) VIGNE, M.(T/W)

Suriname

COURTAR, Mr. (G) DEFARES, Ms. (G) VAN OMMEREN, Mr. (E)

Swaziland/Swazilandia NKHAMBULE, Mr. (G) MAPHANGA, Mrs. (E)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Arabe Siria

AL-ABDULLA, Mr. (G) AL SALIB, Mr. (G) SHAHEEN, Mr. (E) HABAB, Mr. (T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República

Unida de Tanzanía RAJABU, Mr. (G) MBWANJI, Mr. (E)

Tchad/Chad

DJIBRINE, M.(T/W)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

SAJDA, Mr. (G) SLABY, Mr. (G)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

JAMASEVI, Mr. (G)

CHANDRAPRABHA, Mrs. (G) CHANPORNPONG, Mr. (E) Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

DEORAJ, Ms. (G) GEORGE, Mr. (G)

Tunisia/Túnez MEGDICHE, M. (G) CHOUBA, Mme (G)

Turquie/Turkey/Turquía

GENC, Mr. (G) ERCAN, Mr. (G) KILIC, Mr.(T/W)

Ukraine/Ucrania BELASHOV, Mr. (G) GRYSHCHENKO, Mr. (E) YURKIN, Mr. (T/W)

Uruguay BONOMI, Sr. (G) NARDUCCI, Sra. (G)

FERNANDEZ, Sr.(T/W)

Vanuatu

KALUAT, Mr. (G)

Viet Nam
PHAM, Mr. (G)
NGUYEN, Mr. (G)
NGUYEN, Mrs.(T/W)

Zimbabwe MHANGO, Mr. (G) MUSEKA, Mr. (G) MUFUKARE, Mr. (E)

RUZIVE, Mr.(T/W)

Non/No/No: 10

Cameroun/Cameroon/Camerún NTONE DIBOTI, M.(T/W)

Lesotho

MACAEFA, Mr.(T/W)

Madagascar

CLARA RAJAONARIVO, Mme(T/W)

Papouasie-Nouvelle-Guinée/Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea

TIBU, Mr. (G) JEFFERY, Mr. (E) MALABAG, Mr.(T/W)

Rwanda

MANZI, M.(T/W)

Uruguay

MAILHOS, Sr. (E)

Abst./Abst.: 10

Belize/Belice HUNT, Ms. (G)

Equateur/Ecuador TERÁN, Sr. (E)

Erythrée/Eritrea ELISA, Mr. (G) TESFAY, Mr. (E) BAYRE, Mr. (T/W)

Espagne/Spain/España FERRER DUFOL, Sr. (E)

Hongrie/Hungary/Hungria TÓTH, Mr.(T/W)

Myanmar SHEIN, Mr. (G) NYUNT, Mr. (G)

Soudan/Sudan/Sudán GHANDOUR, Mr.(T/W)

TABLE DES MATIÈRES

ième séance
Vote par appel nominal sur les résolutions concernant les arriérés de contributions de l'Arménie et de la République de Moldova
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration
Orateurs: M. Séguin
Présentation des rapports du Directeur général
Orateur: le Secrétaire général de la Conférence
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion
 Orateurs: M. Funes de Rioja, M. Trotman, M. El Amawy, M. Morales Cartaya, M. Berzoini, M. Al Alawi, M. Wang, M. Kyrylemko, M. Mendoza, M. Méndez, M. Polančec, M. Hjort Frederiksen, M. Mdladlana, M. Burayzat
Premier rapport de la Commission de proposition: présentation du rapport dont la Conférence prend acte
Orateur: M. Razzouk
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de l'Arménie: résultats
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République de Moldova: résultats